



Commune des Belleville (Savoie)

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

-

RPQS

Eau Potable & Assainissement



EXERCICE 2023

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Tous renseignements concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs sont sur le site www.services.eaufrance.fr

Préambule

Le rapport est établi à partir de données tirées des rapports annuels du délégataire ainsi que de données et informations propres à la Collectivité.

Il comporte les indicateurs réglementaires et des indicateurs complémentaires liés aux particularités du service.

La définition des indicateurs les plus techniques est rappelée en annexe.

SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE DES SERVICES	7
2. LE SERVICE D'EAU POTABLE	13
3. LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	43
4. PRIX DES SERVICES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT	56

Glossaire

➤ Tous services confondus

ARS : Agence Régionale de Santé

CCSPL : Commission Consultative des Services Publics Locaux

DSP : Délégation de Service Public

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

IFEN : Institut Français de l'Environnement

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

RPQS : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

➤ Service d'eau potable

DUP : Dossier d'Utilité Publique

ILC : Indice Linéaire de Consommation

ILP : Indice Linéaire des Pertes

➤ Service d'assainissement

CSD : Conventions Spéciales de Déversement

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

STEP : Station d'épuration

Chiffres clés du service d'eau potable

Nombre d'abonnés



3 011 abo
17 709UL

Nombre de captages



31

Nombre d'installations de production d'eau



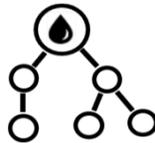
4

Nombre de réservoirs



23

Longueur de réseau



104,9km

Taux de conformité globale



97,7% Physico-chim.
100% Microbiol.

Rendement du réseau



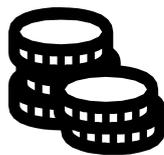
93,29 %

Consommation moyenne par abonné



313 m³/an

Prix de l'eau



- Villages : 2,4770 TTC/m³
- Stations: 2,4703 TTC/m³
- Villarlurin: 2,1719 €TTC/m³

*population permanente

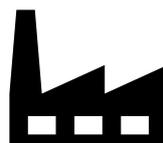
Chiffres clés du service d'assainissement collectif

Nombre d'abonnés



3 324 abo
17 854 UL

Nombre d'installations de dépollution



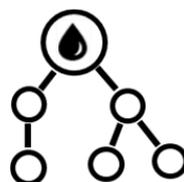
6

Nombre de poste de relevage



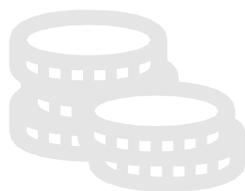
3

Longueur de réseau



141,10km

Prix de l'eau



- Villages: 1,5145 TTC/m³
- Stations: 2,4072 €TTC/m
- Villarlurin: 1,4623 €TTC/m³
- Saint Jean de Belleville: 1,5147 €TTC/m³

1. PRESENTATION GENERALE DES SERVICES

1.1 LE TERRITOIRE

La commune nouvelle des Belleville s'étend sur plus de 25 km dans la vallée des Belleville au sud de Moutiers, entre les vallées de la Tarentaise Vanoise et de la Maurienne. D'une superficie de près de 17 000 hectares, elle s'étend de 550 mètres d'altitude (*ancienne commune de Villarlurin*) à 3 561 mètres à l'aiguille de Pécelet (*Val Thorens*).

Elle est constituée de plusieurs entités :

- ✓ Les stations de ski des Menuires et de Val Thorens sur la partie haute de la vallée
- ✓ Les 23 villages et hameaux de Saint-Martin-de-Belleville, Saint-Jean et Villarlurin

L'économie est alimentée essentiellement par le tourisme d'hiver grâce aux stations de ski, la part du tourisme d'été étant plus marginale. Une activité agricole se maintient avec des exploitations principalement laitières.

Au 1er janvier 2016 la commune de Villarlurin a fusionné avec la commune de Saint Martin de Belleville pour créer la commune nouvelle de LES BELLEVILLE.

Au 1er janvier 2019 la commune de Saint-Jean-de-Belleville rejoint la commune nouvelle des Belleville uniquement sur la compétence Assainissement, sur la partie eau potable, le syndicat de moyenne tarentaise est compétent.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service est soumis à l'examen d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants (art L1413-1 du CGCT).

La Collectivité n'est donc pas dans l'obligation de soumettre le RPQS à la CCSPL.

➤ Service d'eau potable

La commune des Belleville assure la compétence eau potable sur l'ensemble de son territoire hormis le secteur Saint-Jean-de-Belleville, représentant une population de 3 586 habitants permanents (info commune).

➤ Service d'assainissement

Concernant l'assainissement collectif, la commune des Belleville exerce la compétence sur les Villages de Saint-Martin-de-Belleville, Saint-Jean, les Stations et Villarlurin. La commune n'assure pas le traitement des eaux usées de Villarlurin, qui est géré par le Syndicat Intercommunal du Bassin des Dorons.

1.2 LES MISSIONS

1.2.1. Le service public de l'eau potable

Les missions principales se décomposent en :

✓ **La gestion de la ressource :**

Afin d'être en mesure de garantir une bonne qualité d'eau, les Belleville mettent en place les préconisations de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) instruite sur chaque ressource. La DUP permet de définir le périmètre de protection à mettre en place autour des ressources en eau.

✓ **Le pompage et le stockage :**

La ressource est puisée dans le milieu naturel grâce aux différents ouvrages de captage, notamment les puits et les forages. Afin d'avoir le quantitatif suffisant pour l'approvisionnement des abonnés, les eaux puisées sont acheminées jusqu'à des réservoirs de stockage. La capacité totale de stockage est de 11 600³.

✓ **La distribution et la vente de l'eau potable :**

La distribution de l'eau potable se fait grâce à des réseaux gravitaires, où l'eau se déplace depuis les réservoirs jusqu'au point de distribution, ou grâce à des réseaux en pression, dans lesquels l'eau est envoyée à l'aide de surpresseurs.

Des exigences réglementaires de rendement doivent être respectées (*loi Grenelle 2*) sur la distribution de l'eau afin de limiter les pertes en eau.

1.2.2. Le service public de l'assainissement

La compétence en matière d'assainissement est triple :

✓ **Collecte et le transport des eaux usées et des eaux pluviales :**

La structure intercommunale assure la collecte des effluents des abonnés via les réseaux d'assainissement. Ces réseaux sont soit de type "unitaire", récupérant les eaux usées et les eaux pluviales au sein d'un même ouvrage ; soit de type "séparatif" ne récupérant que les effluents organiques d'une part ou que pluviaux d'autre part.

Une fois collectées, les eaux usées produites par les usagers sont transportées vers les installations de traitement.

✓ **Epuración des eaux usées :**

Les Belleville possède 6 stations d'épurations qui traite l'ensemble des effluents produits par les habitants du territoire, soit une capacité de traitement de 89 100 équivalents-habitants.

1.3 LE MODE DE GESTION DES SERVICES

➤ Service d'eau potable

Le service public l'eau potable a été délégué à l'entreprise SUEZ par un contrat de délégation de service public qui est entré en vigueur le 1er novembre 2019 et arrivera à échéance le 31 octobre 2025.

Le tableau ci-dessous présente les dates de prise d'effet et d'échéance du contrat et des avenants qui ont été signés :

Désignation	Prise d'effet	Échéance	Durée	Objet
Contrat	01/11/2019	31/10/2024	5 ans	Délégation du service d'assainissement
Avenant 1	24/12/2020	31/10/2024		Modification des Règlements de Services et BPU + Ajout d'un exercice de simulation de crise et des missions de contrôle de branchements + géolocalisation des branchements neufs + Définition des unités de logements
Avenant 2	04/01/2021	31/10/2024		Aménagements Obligations Contractuelles pour 2020 + Moratoire pénalités année 2020 (COVID)+ Clause de revoyure ajoutée en cas de crise sanitaire
Avenant 3	02/06/2022	31/10/2025		Prolongation du contrat d'1 an + Clause de laïcité et neutralité + ajout arrêté préfectoral sur la réglementation des prélèvements

Le contrat de délégation de service public précise les rôles et responsabilités de la Collectivité et du délégataire, les obligations de résultats, les objectifs de performance à atteindre, le prix du service et son évolution sur la durée du contrat.

La répartition des obligations est synthétisée en pages suivantes:

Contexte contractuel	
Gestion du service	
Application du règlement du service	Délégataire
Exploitation, entretien et réparation des installations	Délégataire
Qualité de l'eau	Délégataire
Renouvellement des biens du service	
Canalisations <12 ml	Délégataire
Canalisations ≥ 12ml, extensions de réseaux	Collectivité
Équipements et accessoires hydrauliques de traitement et pompage	Délégataire
Matériels tournants	Délégataire
Installations électriques et informatiques	Délégataire
Matériel téléalarme, accès anti-intrusion, télésurveillance, télégestion, prélèvement, mesure	Délégataire
Matériel de traitement (yc désinfection)	Délégataire
Ouvrages métalliques, serrurerie, menuiserie, huisserie, vitrerie et mobilier	Délégataire
Génie civil et bâtiments	Collectivité
Toiture, couverture, zinguerie	Délégataire
Branchements	
Renouvellement des branchements dans le cadre de travaux de canalisation programmés par la Collectivité	Collectivité
Recherche et élimination des fuites	Délégataire
Compteurs	
Mise en place de comptages sur bouches, bornes de lavage et fontaines publiques	Collectivité
Renouvellement compteurs abonnés et équipements annexes en ce compris les têtes émettrices	Délégataire
Canalisations et accessoires	
Purges des réseaux	Délégataire
Déplacement / renforcement / extensions	Collectivité
Recherche de fuites	Délégataire
Renouvellement des canalisations entre ouvrages	Délégataire
Mise à niveau des bouches à clé (hors opération de voirie)	Délégataire
Traitement et Pompage	
Mise en conformité avec la réglementation	Collectivité
Renouvellement	Délégataire
Génie-Civil	
Nettoyage des cuves de réservoirs	Délégataire
Réparations localisées de fissures, d'étanchéité, d'enduit, de peinture..., et d'éclats de béton, de défaut de peinture et de couverture	Délégataire
Peinture intérieure et extérieure de réservoir sur tour	Collectivité
Réseaux divers	
Renouvellement éclairages	Délégataire
Renouvellement des réseaux enterrés	Collectivité
Aménagements extérieurs	
Renouvellement et peintures des portails	Délégataire
Renouvellement des clôtures, hors clôtures de périmètres de protection des ressources	Collectivité
Entretien des espaces verts et réfections ponctuelles de voirie	Délégataire
Plantations de végétaux, réfection générale de voirie et modification d'emprise	Collectivité

➤ Service d'assainissement

Le service public d'assainissement collectif et d'exploitation du réseau d'eau pluviale a été délégué à l'entreprise SUEZ par un contrat de délégation de service public qui est entré en vigueur le 1er novembre 2019 et arrivera à échéance le 31 octobre 2025.

Le tableau ci-dessous présente les dates de prise d'effet et d'échéance du contrat et des avenants qui ont été signés :

Désignation	Prise d'effet	Échéance	Durée	Objet
Contrat	01/11/2019	31/10/2024	5 ans	Délégation du service d'assainissement
Avenant 1	24/12/2020	31/10/2024		Modification des Règlements de Services et BPU + Ajout d'un exercice de simulation de crise et des missions de contrôle de branchements + géolocalisation des branchements neufs + Définition des unités de logements
Avenant 2	04/01/2021	31/10/2024		Aménagements Obligations Contractuelles pour 2020 + Moratoire pénalités année 2020 (COVID)+ Clause de revoyure ajoutée en cas de crise sanitaire
Avenant 3	02/06/2022	31/10/2025		Prolongation du contrat d'1 an + Clause de laïcité et neutralité + ajout arrêté préfectoral sur la réglementation des prélèvements
Avenant 4	14/11/2022	31/10/2025		Intégration de la STEP de La Combe + réseau de transfert de 1.000ml

Le contrat de délégation de service public précise les rôles et responsabilités de la Collectivité et du délégataire, les obligations de résultats, les objectifs de performance à atteindre, le prix du service et son évolution sur la durée du contrat.

La répartition des obligations est synthétisée ci-après :

Contexte contractuel - Travaux	
Utilisation des voies publiques et privées	
Déplacement des canalisations	Collectivité
Redevance d'occupation du domaine public	Sans objet
Fonctionnement du service	
Nature des eaux déversées (contrôle des déversements)	Délegataire
Etablissement des procédures d'autosurveillance	Délegataire
Surveillance des rejets dans le milieu naturel	Délegataire
Traitement des matières de vidange, boues et graisses	Délegataire
Travaux de mise en conformité aux règles de sécurité	Délegataire
Relations avec les abonnés	
Travaux sur les branchements en propriété privée	Abonné
Conventions spéciales de déversement	Sans objet
Travaux	
Entretien et réparations courantes	Délegataire
Renouvellement des biens du service	
Canalisations < 12 ml	Délegataire
Canalisations ≥ 12ml, extensions de réseaux	Collectivité
Matériel d'épuration, traitement des boues et de pompage	Délegataire
Installations électriques et informatiques	Délegataire
Matériel téléalarme, accès anti-intrusion, télésurveillance, télégestion, prélèvement, mesure	Délegataire
Ouvrages métalliques, serrurerie, menuiserie, huisserie, vitrerie et mobilier	Délegataire
Ouvrages en béton ou en maçonnerie	Collectivité
Toiture, couverture, zinguerie	Collectivité
Branchements	
Renouvellement des branchements dans le cadre de travaux de canalisation programmés par la Collectivité	Collectivité
Renouvellement de la partie publique du branchement dans les autres cas	Délegataire
Canalisations et accessoires	
Hydrocurage des réseaux	Délegataire
Déplacement / renforcement / extensions	Collectivité
Renouvellement des canalisations entre ouvrages, regards, cadres et tampons	Délegataire
Mise à niveau des cadres et tampons	Délegataire
Génie Civil	
Vidanges et nettoyage des ouvrages	Délegataire
Réparations localisées de fissures, d'étanchéité, d'enduit, d'éclats de béton, et à défaut de peinture	Délegataire
Peinture intérieure et extérieure de réservoir sur tour	Collectivité
Réseaux divers	
Renouvellement éclairages	Délegataire
Renouvellement des réseaux enterrés	Collectivité
Aménagement extérieurs	
Renouvellement et peintures des portails	Délegataire
Renouvellement des clôtures et portails	Collectivité
Entretien paysager de la station d'épuration	Délegataire
Plantations	Collectivité

2. LE SERVICE D'EAU POTABLE

2.1 LES USAGERS DU SERVICE EAU POTABLE

➤ Population desservie

Sur le périmètre de la commune des Belleville, la population desservie par un réseau d'eau potable est estimée à environ 3 586 habitants [D101.0] – Info RAD 2023.

➤ Abonnés du service d'eau potable

Le nombre d'abonnés du service de l'eau potable est de 3 011 en 2023 contre 2 995 en 2022, en augmentation de 1,49 % par rapport à l'exercice 2022.

Abonnés du service	2020	2021	2022	2023
Domestiques et assimilés	2 713	2 785	2 967	2 985
Autres abonnements	22	28	28	26
TOTAL	2 735	2 813	2 995	3 011

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestiques en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

La densité linéaire d'abonnés (*nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement*) est de 28,7 abonnés/km au 31/12/2023.

➤ Volume consommé

La consommation moyenne par abonné (consommation annuelle rapportée au nombre d'abonnés) est de 313,44 m³/abonné/an au 31/12/2023, contre 313,00 m³/abonné/an fin 2022 et 144,00 m³/abonné/an fin 2021. L'effet COVIDI passé, on retrouve des niveaux de consommation en eau potable relativement stable.

Volumes vendus (m ³)				
LES BELLEVILLE	2021	2022	2023	N/N-1 (%)
Volumes vendus aux particuliers	268 446	591 296	574 813	-2,8%
Volumes vendus aux collectivités	48 624	33 554	43 934	30,9%
Volumes vendus aux professionnels	76 677	312 484	325 025	4,0%
Total des volumes vendus	393 747	937 334	943 772	0,7%

2.2 LE PATRIMOINE DU SERVICE EAU POTABLE

Le tableau suivant présente le patrimoine d'exploitation depuis le prélèvement de l'eau brute jusqu'au compteur de l'abonné :

RESSOURCES	STATION DE PRODUCTION	SURPRESSEURS OU GROUPE DE POMPAGE	RESERVOIRS ET BACHES DE REPRISE	CAPACITE DE STOCKAGE (m3)	LINEAIRE DE RESEAUX (km)	BRANCHEMENTS	COMTEURS
31	4	4	23	11 600	104,9	2 628	3 278

Le linéaire de réseaux est indiqué hors branchements.

2.3 LES RESSOURCES

Les Belleville possède plusieurs sites de captage d'eau brute, comme répertorié dans le tableau en page suivante.

Chaque ressource possède un débit et une durée de prélèvement nominal, c'est-à-dire autorisé par l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

Les volumes prélevés correspondent aux volumes pompés dans la nappe et en surface.

En 2023, les sondes sur les captages de Val-Thorens, permettant de connaître en temps réel les débits qui transitent par ces ouvrages, ont été renouvelées.

Les RAD ne donnent aucune indication sur les volumes prélevés au regard des volumes de production.

RESSOURCE	IMPLANTATION	TYPE DE CAPTAGE	MISE EN SERVICE	NATURE DES EAUX	DÉ BITS NOMINAUX
STATIONS					
CAPTAGE MENUIRES LES PLANS	LESBELLEVILLE	Ouvrage maçonné	NC	Souterraine	-
CAPTAGE MENUIRES PETIT CREUX	LESBELLEVILLE	Ouvrage maçonné	NC	Souterraine	3,1l/s
CAPTAGE MENUIRE SOURCE 104	LESBELLEVILLE	Ouvrage maçonné	NC	Souterraine	1,7l/s
CAPTAGE MENUIRES SOURCE N°1 LES COMBES	LESBELLEVILLE	Ouvrage maçonné	NC	Souterraine	0,2l/s
CAPTAGE VALTH. CARON	LESBELLEVILLE	Prise d'eau	NC	Surface	17l/s
CAPTAGE VALTH. PECLET	LESBELLEVILLE	Prise d'eau	NC	Surface	1,8l/s
CAPTAGE VALTH. PORTETTE BASSE	LESBELLEVILLE	Prise d'eau	NC	Surface	6,5l/s
CAPTAGE VALTH. PORTETTE HAUTE	LESBELLEVILLE	Prise d'eau	NC	Surface	0l/s
CAPTAGE VALTH. PORTETTE INTERMEDIAIRE	LESBELLEVILLE	Prise d'eau	NC	Surface	1l/s
CAPTAGE VALTH. THORENS	LESBELLEVILLE	Prise d'eau	NC	Surface	15l/s
VILLAGES					
CAPTAGE ALLUES	LESBELLEVILLE	-	NC	Souterraine	-
CAPTAGE BIOLLEY 1	LESBELLEVILLE	Ouvrage maçonné	NC	Souterraine	0,65l/s
CAPTAGE BIOLLAY 2	LESBELLEVILLE	Ouvrage maçonné	NC	Souterraine	0,65l/s
CAPTAGE BOLOGU	LESBELLEVILLE	Ouvrage maçonné	NC	Souterraine	0,14l/s
CAPTAGE CACABEURRE 1 ET 2	LESBELLEVILLE	Ouvrage maçonné	NC	Souterraine	0,55l/s
CAPTAGE CACABEURRE3	LESBELLEVILLE	Ouvrage maçonné	NC	Souterraine	0,55l/s
CAPTAGE DOGETTE	LESBELLEVILLE	Ouvrage maçonné	NC	Souterraine	1,5l/s
CAPTAGE ESSERT AMONT	LESBELLEVILLE	Ouvrage maçonné	NC	Souterraine	1,5l/s
CAPTAGE ESSERT AVAL	LES BELLEVILLE	Ouvrage maçonné	NC	Souterraine	1,5l/s
CAPTAGE LA FEMAZ	LESBELLEVILLE	Ouvrage maçonné	NC	Souterraine	1,8l/s
CAPTAGE LA LICHERE	LESBELLEVILLE	Ouvrage maçonné	NC	Souterraine	0,6l/s
CAPTAGE LA NOUVA	LESBELLEVILLE	Ouvrage maçonné	NC	Souterraine	1,2l/s
CAPTAGE MOTTET	LESBELLEVILLE	Ouvrage maçonné	NC	Souterraine	0,5l/s
CAPTAGE NANT FELAIN	LESBELLEVILLE	Ouvrage maçonné	NC	Souterraine	3,0l/s
CAPTAGE PARCHY	LESBELLEVILLE	Ouvrage maçonné	NC	Souterraine	0,2l/s

➤ Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau¹ [P108.3] était de 90 % fin 2022.

Aucune valeur d'indice n'est indiquée dans le RAD 2023.

2.4 LA PRODUCTION

Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques des installations de production d'eau potable sur le territoire :

USINE DE TRAITEMENT	ANNEE DE MISE EN SERVICE	CAPACITÉ DE PRODUCTION (m ³ /h)
Caron	2011	140
Gébroulaz Val-Thorens	2012	52
Reberty	2016	120
Les Bruyères (Ultrafiltration)	2010	180

Le potentiel de production des usines de traitement correspond au débit maximal que peut produire une usine. En fonctionnement normal, les volumes horaires produits moyens sont donc bien inférieurs aux potentiels de production.

On constate que les volumes produits sont quasiment constants entre 2022 et 2023 (+ 4,78% d'augmentation). Hormis l'année 2021 (COVID), les volumes produits sont en légère mais constante augmentation (+ 20,4% d'augmentation en 4 ans entre 2020 et 2023).

D'après les estimations de Suez, le volume de service pour la production du périmètre des Belleville est nul.

VOLUME PRODUIT (m³)					
STATIONS					
Désignation	2020	2021	2022	2023	VARIATION 22-23 (%)
Réservoir Brelin	65 106	10 023	21 009	25 968	23,60%
Réservoir Reberly	131 890	108 302	153 300	161 084	5,08%
Réservoir du Stade	73 865	31 424	86 322	87 641	1,53%
Pompage Réservoir de La Chasse	88 354	35 537	116 868	128 346	9,82%
Réservoir Val-Thorens	367 706	121 916	457 747	472 133	3,14%
Total volumes produits (A)	726 921	307 202	835 246	875 172	4,78%
VILLAGES					
	2020	2021	2022	2023	VARIATION 22-23 (%)
Réservoir de Praranger	20 465	17 597	13 037	14 716	12,88%
Réservoir des Granges	6 726	5 120	4 627	6 180	33,56%
Réservoir de Saint-Marcel (déduction arrivée Cartalougnaz)	19 862	19 283	18 702	23 293	24,55%
Réservoir de Cartagnoulaz	8 847	8 853	11 737	3 491	- 70,26%
Réservoir Saint-Martin (départ Les Grangerais)	12 997	7 391	18 115	15 007	-17,16%
Réservoir Saint-Martin (départ Saint-Martin - déduction arrivée Saint- Marcel)	50 974	42 148	44 903	39 946	-11,04%
Réservoir du Chatelard	12 903	15 916	14 182	19 964	40,77%
Réservoir de Villarbon	1 021	867	1 004	1 203	19,82%
Réservoir de Villarenger	4 132	4 231	6 676	4 319	-35,30%
Réservoir Villarabout (vers Villarabout)	15 471	14 822	18 067	30 437	68,47%
Réservoir Béranger (départ Béranger)	4 510	9 156	6 497	9 372	44,25%
Réservoir de Béranger-Béranger	1 661	0	0	0	0
Réservoir de La Rochette	658	375	658	1 120	70,21%
Réservoir RSV des Varcins	9 525	6 317	3 148	4 628	47,01%
Réservoir du Planvillars	3 996	4 747	3 985	3 189	-19,97%
Réservoir de Villartier	6 333	7 642	5 777	6 396	10,71%
Réservoir de Villarlurin	28 244	31 059	36 607	32 990	-9,88%
Total volumes produits (A)	208 325	195 524	207 722	216 251	4,10%

VOLUME PRODUIT (m ³)					
Désignation	2020	2021	2022	2023	VARIATION 22-23 (%)
Secteur des Stations	726 921	307 202	835 246	875 172	4,78%
Secteur des Villages	208 325	195 524	207 722	216 251	4,10%
Total volumes produits sur le périmètre des Belleville (A)	935 246	502 726	1 042 968	1 091 423	4,65%

2.5 LA DISTRIBUTION

2.5.1. Les volumes exportés

Le Secteur des Stations de la Collectivité vend une partie de l'eau au Secteur des Villages. Ces volumes exportés sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

VOLUME EXPORTÉ (m ³)						
PROVENANCE	DESTINATION	2020	2021	2022	2023	VARIATION 22-23 (%)
CPT_ VEG Levassaix	Secteur des Villages	27 577	14 025	25 181	26 024	3,35%

2.5.2. Les volumes importés

Le Secteur des Villages achète une partie de son eau au Secteur des Stations. Ces volumes importés sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

VOLUME IMPORTÉ (m ³)						
DESTINATION	PROVENANCE	2020	2021	2022	2023	VARIATION 22-23 (%)
Secteur des Villages	CPT Achat Levassaix	25 094	14 025	25 181	26 024	3,35%

On constate que les volumes transférés entre les deux secteurs sont sensiblement constants entre 2023 et 2022. Les volumes 2023 sont quasiment équivalents à ceux de l'année 2020.

2.5.3. La distribution sur le territoire

2.5.3.1. Les volumes mis en distribution et volumes vendus

➤ Volume mis en distribution

Le volume mis en distribution correspond au volume produit auquel on ajoute le volume importé et on retire le volume exporté.

VOLUME MIS EN DISTRIBUTION DES BELLEVILLE (m ³)					
Désignation	2020	2021	2022	2023	VARIATION 22-23 (%)
Secteur « Stations »	726 921	307 02	835 246	875 172	4,78%
Secteur « Villages »	208 325	195 524	207 722	216 251	4,10%
Total volumes produits (A)	935 246	502 726	1 042 968	1 091 423	4,64%
CPT_ VEG Levassaix	25 094	14 025	25 181	26 024	3,35%
Total volumes exportés (C)	25 094	14 025	25 181	26 024	3,35%
CPT Achat Levassaix	27 577	14 025	25 181	26 024	3,35%
Total volumes importés (B)	27 577	14 025	25 181	26 024	3,35%
Total volumes mis en distribution sur le périmètre =(A) + (B) - (C) = D	932 763	502 726	1 042 968	1 091 423	4,64%

➤ Volume vendus aux usagers

VOLUME VENDU (m ³)					
	2020	2021	2022	2023	VARIATION 22-23 (%)
Volumes vendus aux particuliers	487 835	268 446	591 296	574 813	-2,79%
Volumes vendus aux collectivités	281 068	48 624	33 554	43 934	30,93%
Volumes vendus aux professionnels	51 531	76 677	312 484	325 025	4,01%
TOTAL	820433	393747	937 333	943 772	0,69%

Les volumes vendus, ou volumes consommés comptabilisés, sont stables entre 2022 et 2023, malgré un volume supérieur à celui de 2020.

Les volumes vendus ci-dessus sont présentés sur une période entre 2 relèves.

➤ Volume consommé autorisé

Le volume consommé autorisé est la somme des volumes comptabilisés (abonnés domestiques et non domestiques), des consommations sans comptage et du volume du service du réseau.

Les consommations sans comptage sont les volumes utilisés sans comptage par des usagers connus, avec

autorisation. Il s'agit, par exemple, des essais de poteaux incendie, des bornes fontaines sans compteur, etc. Par définition, cette donnée est estimée.

Le volume de service du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau, notamment pour l'hydrocurage ou la purge du réseau. Cette donnée peut également être estimée.

La somme des consommations sans comptage et des volumes de service représente les volumes autorisés non comptés.

VOLUME CONSOMMÉ AUTORISÉ					
	2020	2021	2022	2023	VARIATION 22-23 (%)
Volumes comptabilisés	856 954	426 285	960 152	993 197	3,44%
<i>-dont volumes facturés</i>	824 891	376 224	947 720	941 193	-0,69%
<i>-dont volume eau potable livré gratuitement avec compteur</i>	32 063	50 061	12 432	52 004	317,30%
Consommations sans comptage	0	0	-	-	0%
Volume de service	23 296	23 296	23 296	23 296	0%
Volume consommé autorisé	880 250	449 581	983 448	1 016 493	3,36%

Les volumes consommés autorisés sont en hausse de stables entre 2022 et 2023 (+ 3,36% d'augmentation), avec toutefois un volume bien supérieur à celui de 2020.

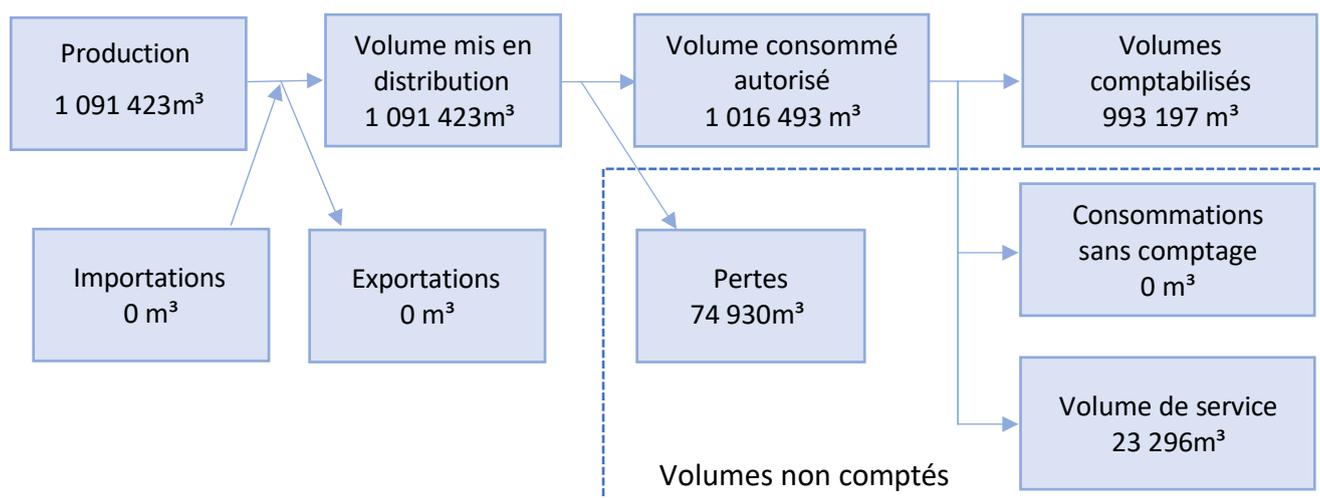
Il n'y a **pas de volume sans comptage** pour l'année 2023, comme l'année 2022, et les **volumes de service du réseau** sont conformes au contrat, estimé à **23 296 m³** (19 260 m³ sur le secteur « Stations » et 4 036 m³ sur le secteur « Villages »).

Le volume consommé autorisé se différencie entre les secteurs « Stations » et « Villages », les tableaux suivants présentent le détail :

VOLUME CONSOMMÉ AUTORISÉ – SECTEUR « STATIONS »					
	2020	2021	2022	2023	VARIATION 22-23 (%)
Volumes comptabilisés	66 5691	253 527	766 888	788 729	2,85%
<i>-dont volumes facturés</i>	638 554	227 727	757 188	749 095	-1,07%
<i>-dont volume eau potable livré gratuitement avec compteur</i>	23 628	35 935	1 311	41 681	3 079%
Consommations sans comptage	0	0	0	0	0%
Volume de service	19 260	19 260	19 260	19 260	0%
Volume consommé autorisé	684 951	272 787	786 148	807 989	2,78%

VOLUME CONSOMMÉ AUTORISÉ - SECTEUR « VILLAGES »					
	2020	2021	2022	2023	VARIATION 22-23 (%)
Volumes comptabilisés	191 263	172 758	193 263	204 468	5,80%
-dont volumes facturés	181 829	166 020	180 146	194 677	8,07%
-dont volume eau potable livré gratuitement avec compteur	8 435	14 126	11 121	10 323	-7,17%
Consommations sans comptage	0	0	0	0	0%
Volume de service	4 036	4 036	4 036	4 036	0%
Volume consommé autorisé	195 299	176 794	197 299	208 504	5,68%

2.5.3.2. Bilan des volumes mis en œuvre sur le service en 2023



	2020	2021	2022	2023	VARIATION 22-23 (%)
Pertes (m³)	52 513	53 145	59 521	74 930	25,89%

On constate une nette et constante augmentation du volume de pertes depuis 2020.

2.5.3.3. Les volumes mis en distribution et volumes vendus

➤ Stockage et surpression

✓ Les réservoirs du secteur «Stations »

OUVRAGE	IMPLANTATION	CAPACITE DE STOCKAGE (m ³)
Réservoir BRELIN	LES BELLEVILLE	1 000
Réservoir LA CHASSE		1 000
Réservoir CARON		300
Réservoir DES BRUYERES		100
Réservoir du STADE		1 000
Réservoir REBERTY		1 150
Réservoir VAL-THORENS		4 000
TOTAL		8 550 m³

✓ Les réservoirs du secteur «Villages »

OUVRAGE	IMPLANTATION	CAPACITE DE STOCKAGE (m ³)
Réservoir BERANGER	LES BELLEVILLE	300
Réservoir CARTAGNOULAZ		600
Réservoir LA ROCHETTE		60
Réservoir LE CHATELARD -LES BELLEVILLE		200
Réservoir LES GRANGES - LES BELLEVILLE		200
Réservoir PLAN VILLARD		120
Réservoir PRARANGER		120
Réservoir SAINT-MARCEL		100
Réservoir SAINT-MARCEL 2		150
Réservoir SAINT-MARTIN DE BELLEVILLE		200
Réservoir VARCINS		60
Réservoir VILLARABOUT		200
Réservoir VILLARBON		60
Réservoir VILLARENGER		60
Réservoir VILLARLURIN		500
Réservoir VILLARTIER		120
TOTAL	3 050 m³	

✓ **Les stations de surpression**

OUVRAGE	IMPLANTATION	DEBIT NOMINAL (m ³ /h)
Pompage Réservoir de LA CHASSE	LES BELLEVILLE	200
Pompage Réservoir CARON		140
Pompage Réservoir LES BRUYERES		180
Pompage Réservoir REBERTY		120

➤ **Linéaire de réseau**

Linéaire de réseau (km)	2020	2021	2022	2023	VARIATION 22-23 (%)
TOTAL	100,6	104,58	104,93	104,9	- 0,30%

Le linéaire de réseau, hors branchements, est constant.

➤ **Branchements**

BRANCHEMENTS	2020	2021	2022	2023	VARIATION 22-23 (%)
Nombre de branchements	2 549	2 609	2 633	2 628	- 0,19%
Branchements plomb	0	0	0	0	-
Taux de branchements plomb	0%	0%	0%	0%	-

Tous les branchements en plomb identifiés ont été renouvelés sur le territoire des Belleville.

Le nombre de branchements est stable.

➤ **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux**

En 2023, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable² [P103.2B] est de 114 points sur un barème de 120. Il est obtenu de la façon détaillée en page suivante :

	POINTS MAXIMUM	POINTS OBTENUS (2023)
Partie A		
Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de distribution hors branchements	10	10
Mise à jour du plan au moins annuelle	5	5
Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants		
Partie B		
Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)	15	14
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	15
40 points doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants		
Partie C		
Localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de prélèvement, déversoirs...)	10	5
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
Dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite)	10	10
Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10	10
Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10	10
Localisation et identification des interventions (purges, renouvellement)	10	10
Localisation et identification des interventions (purges, renouvellement)	5	5
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement	10	10
TOTAL	120	114

2.6 LES INTERVENTIONS ET TRAVAUX SUR LE TERRITOIRE

➤ Nettoyage des réservoirs

La réglementation impose au responsable de la distribution de l'eau de procéder annuellement, sauf accord explicite des autorités sanitaires, à la vidange, au nettoyage et à la désinfection des ouvrages de stockage d'eau potable. La liste des réservoirs ou bâches qui ont ainsi été nettoyés au cours de l'exercice est :

OUVRAGE-STATIONS	IMPLANTATION	DATE DU DERNIER NETTOYAGE
STATIONS		
Pompage - Réservoir de la CHASSE	LESBELLEVILLE	23/06/2023
Réservoir BRELIN	LESBELLEVILLE	05/05/2023
Réservoir du STADE	LESBELLEVILLE	06/06/2023
Réservoir du STADE	LESBELLEVILLE	07/06/2023
Réservoir REBERTY	LESBELLEVILLE	06/06/2023
Réservoir REBERTY	LESBELLEVILLE	11/05/2023
Réservoir VALTHORENS	LESBELLEVILLE	26/07/2023
Réservoir VALTHORENS	LESBELLEVILLE	03/08/2023
Réservoir VALTHORENS	LESBELLEVILLE	04/08/2023
USINE CARON	LESBELLEVILLE	04/08/2023
USINE UF LES BRUYERES	LESBELLEVILLE	18/08/2023
VILLAGES		
Réservoir BERANGER	LESBELLEVILLE	24/05/2023
Réservoir CARTAGNOULAZ	LESBELLEVILLE	25/05/2023
Réservoir LA ROCHETTE	LESBELLEVILLE	15/05/2023
Réservoir LE CHATELARD -LES BELLEVILLE	LESBELLEVILLE	10/05/2023
Réservoir LES GRANGES - LES BELLEVILLE	LESBELLEVILLE	23/05/2023
Réservoir PLAN VILLARD	LESBELLEVILLE	08/08/2023
Réservoir PRARANGER	LESBELLEVILLE	16/05/2023
Réservoir SAINT-MARCEL	LESBELLEVILLE	03/05/2023
Réservoir SAINT-MARCEL 2	LESBELLEVILLE	09/05/2023
Réservoir SAINT-MARTIN DE BELLEVILLE	LESBELLEVILLE	04/05/2023
Réservoir VARCINS	LESBELLEVILLE	10/05/2023
Réservoir VILLARABOUT	LESBELLEVILLE	11/05/2023
Réservoir VILLARBON	LESBELLEVILLE	23/05/2023
Réservoir VILLARENGER	LESBELLEVILLE	09/05/2023
Réservoir VILLARLURIN	LESBELLEVILLE	12/04/2023
Réservoir VILLARTIER	LESBELLEVILLE	19/07/2023

L'ensemble des réservoirs à fait l'objet d'un nettoyage en 2023 conformément à la réglementation.

➤ Recherche de fuites

	2020	2021	2022	2023	VARIATION 22-23 (%)
Linéaire inspecté (ml)	80 880	28 020	27 500	13 500	- 44,90%
- <i>Dont Villages (ml)</i>	44 980	12 320	21 000	7 000	- 66,67%
- <i>Dont Stations (ml)</i>	35 900	15 700	6 500	6 500	0%
Fuites réparées sur conduites et branchements	0	12	22	15	- 31,82%

En 2023, le délégataire a inspecté 13 500 mètres linéaires de réseau pour la recherche de fuites, soit une diminution de 44,90 % par rapport à 2022.

Le nombre total de réparations de fuites sur le réseau est de 15 en 2023, avec 8 fuites sur canalisation et 7 sur branchements.

➤ Renouvellements

✓ Equipements

Le contrat de délégation prévoit une dotation annuelle dédiée au renouvellement. Par construction, cette dotation correspond à un renouvellement programmé de certains équipements, déterminés au contrat, un renouvellement dit fonctionnel permettant de garantir la continuité du service public ainsi que le renouvellement des branchements, des compteurs et des émetteurs.

En 2023, les renouvellements d'équipements détaillés en page suivante ont été réalisés pour un montant total de **93 088,08€** :

Renouvellement sur les installations	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
ST MARTIN DE BELLEVILLE-USINE_DE GEBROULAZ VAL THORENS-RVT-Renouvellement pompe doseuse chlorure ferrique	1 208,67
ST MARTIN DE BELLEVILLE-USINE_CARON-RVT-Renouvellement Cellule CO2 (voie 1)	1 250,04
ST MARTIN DE BELLEVILLE--RVT-Réducteurs pression Armoise	2 752,61
ST MARTIN DE BELLEVILLE-USINE_REBERTY-RVT-Renouvellement armoire électrique	17 571,30
ST MARTIN DE BELLEVILLE-RESERVOIR_PLANVILLARD-RVT- Renouvellement chambre de vannes + porte + échelle + garde-corps	21 134,95
ST MARTIN DE BELLEVILLE-USINE_CARON-RVT-Sonde hydrocarbures de Caron	4 053,55
ST MARTIN DE BELLEVILLE-USINE_REBERTY-RVT-Alimentation à découpage primaire	874,24
ST MARTIN DE BELLEVILLE--RVT-Energie solaire + débitmètre divers Captages	1 345,17
Multi-communes--RVT- Renouvellement extincteurs	892,74
ST MARTIN DE BELLEVILLE-USINE_DE GEBROULAZ VAL THORENS-RVT-Régulateur CO2	1 171,90
Sans-commune-CAPTAGE_MENUIRES-BOISMINT 1-2-3-RVT-Electrificateurs - Panneaux Solaires - Clôture-	3 368,66
ST MARTIN DE BELLEVILLE-USINE_UF LES BRUYERES-RVT-Station de télésurveillance	1 980,48
ST MARTIN DE BELLEVILLE-POMPAGE_RESERVOIR CHASSE-RVT-Station de télétransmission	1 943,56
ST MARTIN DE BELLEVILLE-USINE_REBERTY-RVT-Station de télétransmission	1 685,19
ST MARTIN DE BELLEVILLE-USINE_CARON-RVT-Station de télétransmission	1 832,84
ST MARTIN DE BELLEVILLE-USINE_DE GEBROULAZ VAL THORENS-RVT-Station de télétransmission	1 832,84
ST MARTIN DE BELLEVILLE-RESERVOIR_DU STADE-RVT-Station de télétransmission	1 906,66
ST MARTIN DE BELLEVILLE-RESERVOIR_BRELIN-RVT-Station de télétransmission	1 144,58
ST MARTIN DE BELLEVILLE-POMPAGE_RESERVOIR CHASSE-RVT-Réparation IHM	1 958,15
ST MARTIN DE BELLEVILLE-POMPAGE_RESERVOIR CHASSE-RVT-IHM Tactile DIRIS A30	1 183,03
ST MARTIN DE BELLEVILLE-POMPAGE_RESERVOIR CHASSE-RVT-Armoire électrique - démarreurs	14 029,89
ST MARTIN DE BELLEVILLE-USINE_CARON-RVT-Réparation toiture Caron Val Thorens fonctionnel	7 521,91
ST MARTIN DE BELLEVILLE-USINE_REBERTY-RVT- Renouvellement partiel déshumidificateur	445,12
Total	93 088,08

✓ **Taux moyen de renouvellement des canalisations**

RENOUVELLEMENT DES CANALISATIONS				
	2020	2021	2022	2 628
Linéaire de réseau renouvelé (km)	0,300	0,200	0,220	0,00
Linéaire de réseau (km)	100,59	104,58	104,93	104,90
Taux de renouvellement ³ [P107.2]	0,3%	0,2%	0,18%	0,0%

Renouvellement et réhabilitation des réseaux	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
ST MARTIN DE BELLEVILLE--RVT-Réducteurs de Pression et Accessoires	14 561,93
Total	14 561,93

Le taux moyen de renouvellement des canalisations réalisé par la Collectivité sur les 4 dernières années est de 0,17 % du linéaire total de canalisations, c'est-à-dire un total de 720 mètres linéaires de réseaux renouvelés.

✓ **Taux de renouvellement des compteurs**

Au 31 décembre 2023, le parc compteurs comporte 3 278 unités dont 127 renouvelés en 2023.

ANNEE	2020	2021	2022	2023
Nombre de compteurs	2 800	3 000	3 125	3 278
Evolution annuelle (%)	-	7,1%	4,17%	4,17%
Compteurs neufs	48	210	115	141
Compteurs renouvelés	799	341	123	127
Taux de renouvellement (%)	28,5%	11,4%	3,94%	3,87%

Coût comptabilisé pour le remplacement et le renouvellement des compteurs	
Désignation	Dépense constatée ou en cours (€)
Dépense constatée ou en cours Renouvellement Compteurs	20 962,81
Total	20 962,81

Travaux neufs effectués sur les équipements de télérelève	
Désignation	Dépenses comptabilisées (€)
Télérelèves	- 635,28

La quasi-totalité du parc compteurs des stations est équipée pour la télérelève. Seuls quelques compteurs (une dizaine) ne peuvent pas être équipés de cette technologie car trop éloignés des antennes relais pour pouvoir transmettre.

Ce sont essentiellement des compteurs de restaurants d'altitude, des remontées mécaniques ou d'incendie.

92,2% des compteurs des villages sont désormais équipés en télérelève.

L'article 16.10 du contrat prévoit le renouvellement des compteurs lorsqu'ils sont âgés de plus de 15 années, ou de 10 années pour les compteurs de diamètre supérieur ou égal à 30mm, et prévoit qu'en fin de contrat le parc soit d'un âge inférieur à 7ans.

L'âge moyen du parc compteurs est de 7,5 ans au 31/12/2023.

➤ Travaux sur le réseau

✓ Branchements neufs

6 branchements neufs ont été réalisés en 2023.

Année	2020	2021	2022	2023
Nombre de branchements	2 549	2 608	2 633	2 628
Evolution annuelle(%)	-	2,3%	0,96%	-0,19%
Branchements neufs	17	8	9	6
Branchements renouvelés	3	8	5	12
Taux de renouvellement (%)	0,12%	0,31%	0,19%	0,46%

Renouvellement des branchements	
Désignation	Dépenses comptabilisées (€)
Branchements	79 984,42
Total	79 984,42

Le nombre total de branchements recensés sur le territoire de la Collectivité est de 2 628 ; il a diminué de 5 branchements (- 0,19 %) entre 2022 et 2023.

➤ Travaux réalisés et prévus par la collectivité

Différents travaux neufs ont été réalisés durant l'année 2023 pour lesquelles nous n'avons pas rendu financier, ci-après le listing des opérations engagées :

N°	Désignation
1	Maillage de la canalisation au niveau de la nouvelle gendarmerie (Menuires)
2	Maillage de la canalisation au niveau de la rue de la Démontagnée (DECI)
3	Maillage du réseau St Martin avec celui du Châtelard
4	Reprise pour une partie du réseau du Bettex

2.7 PERFORMANCES DU RESEAU

2.7.1. Rendement

➤ Définition

Le rendement du réseau permet de connaître quelle quantité d'eau mise en distribution dans le réseau arrive effectivement jusqu'au robinet du consommateur. Les facteurs qui jouent sur le rendement sont d'une part les fuites mais également les différents prélèvements d'eau sur le réseau (défense incendie, purge de réseau, détournement d'eau...) qui ne sont pas mesurés.

Il se calcule en faisant le ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.

$$\text{Rendement} = \frac{\text{Volume consommé autorisé sur 365 jours} + \text{Volumes vendus en gros (exporté)}}{\text{Volumes produits} + \text{Volumes achetés en gros (importé)}}$$

➤ Rendement du service

Le rendement du réseau⁴ [P104.3] est encadré par un engagement contractuel et la loi Grenelle 2 qui imposent des seuils minimaux à atteindre :

✓ Global sur la commune

En 2023, le rendement moyen du réseau de la Commune est de **93.29%**

Pour mémoire, le décret 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable prévoit le calcul d'un niveau de rendement minimum à atteindre, selon la formule suivante (article 2) :

$$Rdt Grenelle = 65 + \frac{ILC}{5}$$

Ceci représente un niveau de rendement à atteindre en 2023 de 70,44%, **respecté**.

Le contrat exigeait le délégataire à respecter les indicateurs de performance suivant :

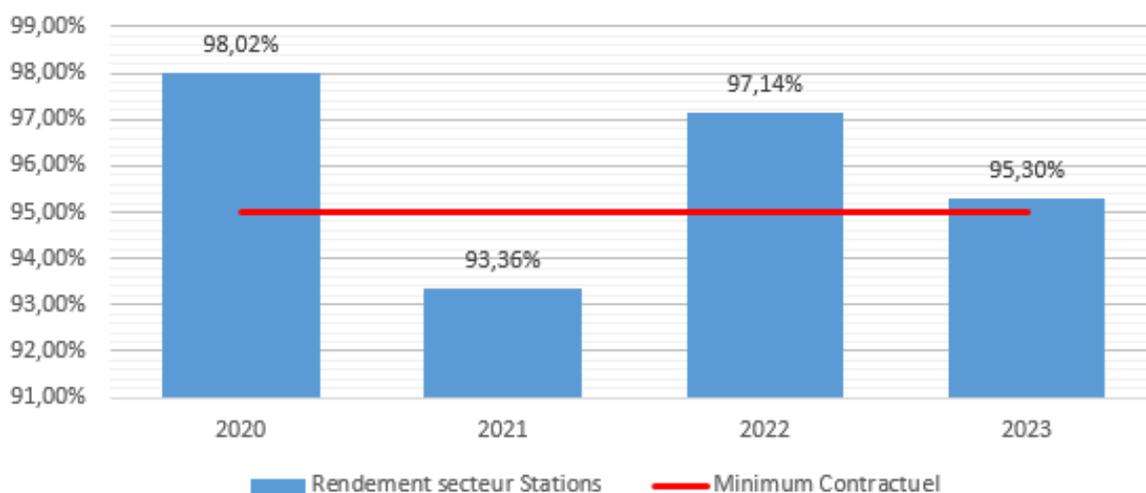
✓ Secteur « Stations »

RENDEMENT DES RESEAUX				
	2020	2021	2022	2023
OBJECTIF CONTRACTUEL	95%	95%	95%	95%
RENDEMENT STATIONS	98,02%	93,36%	97,14%	95,30%

Le rendement atteint en 2023 est en régression, avec 1,84% de perdu par rapport à 2022, Le seuil contractuel n'est plus qu'à 0,30%.

Néanmoins, le rendement imposé par la loi Grenelle 2 et l'engagement contractuel sont respectés.

Renderments secteur STATIONS

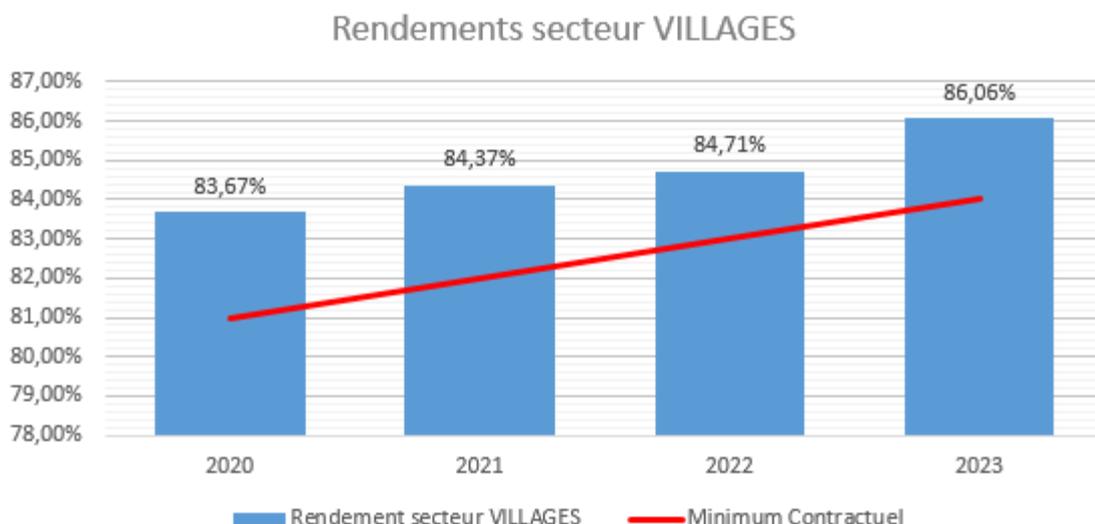


✓ Secteur « Villages »

RENDEMENT DES RESEAUX				
	2020	2021	2022	2023
OBJECTIF CONTRACTUEL	81%	82%	83%	84%
RENDEMENT VILLAGES	83,67%	84,37%	84,71%	86,06%

Le rendement atteint en 2023 est en progression par rapport à 2022 (1.35%) malgré un objectif 2023 supérieur à 2022 (+1,0%). L'écart proportionnel reste en évolution de 0,29 %.

Le seuil minimum de rendement imposé par la loi Grenelle 2 et l'engagement contractuel sont bien respectés.



2.7.2. Indice Linéaire des Volumes Non Comptés

➤ Définition

Les indices linéaires, volumes de pertes ramenés à une longueur de réseau, ne dépendent pas directement de la consommation, contrairement au rendement. Ils permettent ainsi de calculer une performance sans intégrer l'impact de la variation des consommations.

L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

Il se calcule en faisant le ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de distribution.

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{Volume comptabilisé}}{\text{Longueur du réseau de distribution} \times 365}$$

➤ Indice Linéaire des Volumes Non Comptés du Service

Aucune exigence réglementaire ou contractuelle n'encadre l'indice linéaire des volumes non comptés⁶ [P105.3].

INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON-COMPTES				
	2020	2021	2022	2023
Indice Global	2,06	2,00	2,16	2,57

L'indice linéaire des volumes non comptés continue sa détérioration depuis 2021, l'évolution 2022-2021 ayant été de 8%, il passe cette année 2023 à +18,98% par rapport à 2022.

2.7.3. Indice Linéaire de Pertes

➤ Définition

L'indice linéaire des pertes (ILP) permet de mesurer les volumes d'eau perdus par jour et par kilomètre de réseau. Il permet d'estimer l'état physique du réseau. Sa valeur évolue notamment selon la densité de population raccordée au réseau.

Il se calcule en faisant le ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de distribution.

$$\text{Indice linéaire de pertes} = \frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{Volume consommé autorisé}}{\text{Longueur du réseau de distribution} \times 365}$$

La réglementation n'a pas d'exigence sur cet indicateur mais des valeurs de référence existent, qui permettent d'apprécier la valeur de l'indice linéaire de pertes selon la catégorie du réseau :

CATEGORIE DE RESEAU	RURAL	SEMI-RURAL	URBAIN
Bon	<1,5	<3	<7
Acceptable	1,5≤ILP<2,5	3≤ILP<5	7≤ILP<10
Médiocre	2,5≤ILP<4	5 ≤ ILP<8	10≤ILP<15
Mauvais	>4	>8	>15

La catégorie du réseau se détermine avec l'indice linéaire de consommation (ILC) qui se calcule selon la formule suivante :

$$\text{Indice linéaire de consommation} = \frac{\text{Volume consommé autorisé} + \text{Volumes vendus en gros (exporté)}}{\text{Longueur du réseau de distribution} \times 365}$$

CATEGORIE DE RESEAU	RURAL	SEMI-RURAL	URBAIN
ILC (m ³ /km/j)	<10	10<ILC<30	>30

Sur le territoire des Belleville, l'indice linéaire de consommation est de **27,02 m³/km/j**, ce qui place le réseau de la collectivité dans la **catégorie « semi-rural »**.

✓ Global sur la commune

L'indice linéaire de pertes moyen du réseau de la Commune est de **1,96 m³/km/j**, ce qui le place en catégorie « **BON** » des réseaux classés « semi-rural » suivant les tableaux ci-dessus.

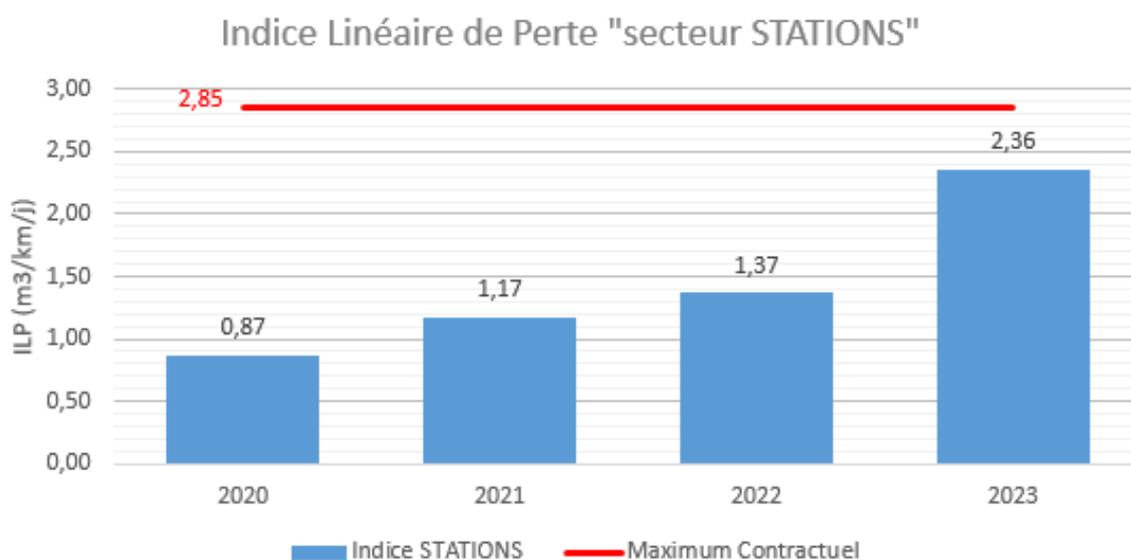
Nota : Ce niveau se dégrade légèrement depuis 2021 parallèlement à l'indice linéaire des volumes non comptés.

➤ Indice Linéaire de Perte du Service

L'indice linéaire de pertes⁵ [P106.3] est encadré par un engagement contractuel qui impose des seuils minimaux à atteindre sur les secteurs de la collectivité :

✓ Secteur « Stations »

INDICE LINEAIRE DE PERTE MAXIMUM				
	2020	2021	2022	2023
OBJECTIF CONTRACTUEL	2,85	2,85	2,85	2,85
INDICE STATIONS	0,87	1,17	1,37	2,36



L'indice linéaire de pertes est en constante augmentation depuis 2020 (+34% en 2021 ; +17% en 2022). L'année 2023 subit une forte augmentation de + 72.3%, positionnant l'indice à 2,36 m³/km/j.

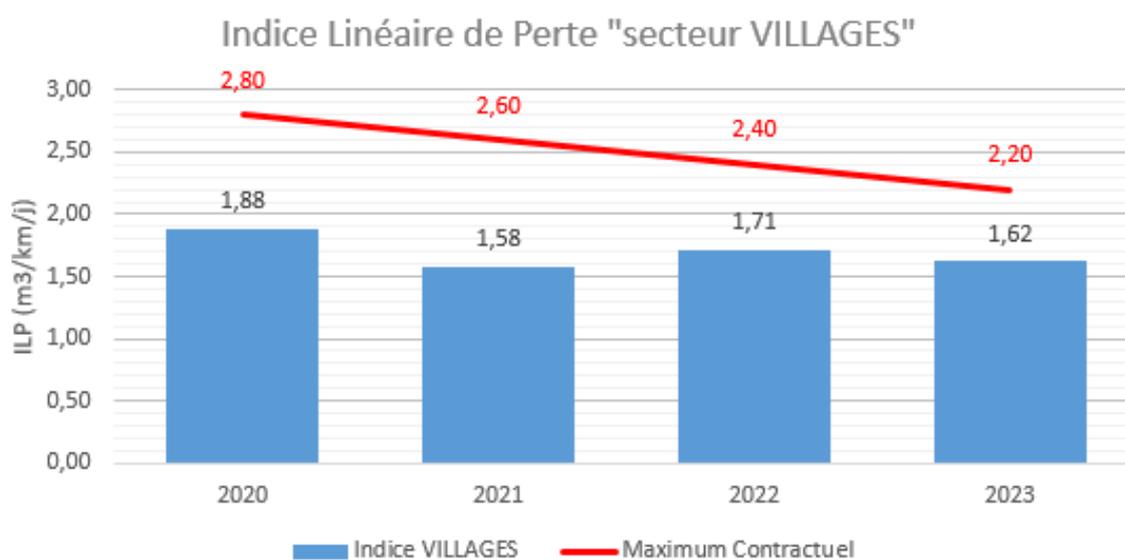
Néanmoins l'indice reste sous les valeurs contractuelles, **l'objectif est donc atteint.**

✓ Secteur « Villages »

INDICE LINEAIRE DE PERTE MAXIMUM				
	2020	2021	2022	2023
OBJECTIF CONTRACTUEL	2,8	2,6	2,4	2,2
INDICE VILLAGES	1,88	1,58	1,71	1,62

L'indice linéaire de pertes est en diminution de 5,26% par rapport à 2022.

Proportionnellement à 2022 l'amélioration de L'ILP 2023 est de 15,9%



L'indice linéaire de pertes obtenu en 2023 est de 1,62 m³/km/jour, il est donc toujours en-dessous du nouvel objectif contractuel de 2,20 m³/km/jour, **l'engagement est donc atteint.**

2.8 PERFORMANCES DU RESEAU

➤ Analyse de l'Eau

L'eau mise en distribution sur le réseau d'eau potable est soumise à de nombreuses analyses qui sont réalisées au niveau de la ressource (eau brute), de la production (en sortie de traitement) et sur le réseau de distribution. Ces analyses sont réalisées par le Délégué et par l'Agence Régionale de Santé (ARS) tout au long de l'année.

Les paramètres analysés sont physico-chimiques, caractérisant la nature de l'eau distribuée (pesticides, nitrates, sulfates...) et bactériologiques (coliformes, streptocoques...).

Le taux de conformité⁷ des analyses de l'ARS est de 100% sur les paramètres biologiques [P101.1] et 97,7% sur les paramètres physico-chimiques [P102.1].

	NOMBRE D'ANALYSES	TAUX DE CONFORMITE	PARAMETRE NON CONFORME
Paramètres physico-chimiques	92	100,0%	0
Paramètres bactériologiques	43	97,7%	1

Une non-conformité ne traduit pas forcément un risque sanitaire pour le consommateur mais implique la mise en œuvre d'actions correctives.

➤ Problématique du Plomb

Le Code de la Santé Publique prévoit une teneur limite en plomb restrictive à compter du 25 décembre 2013 dont l'assurance du respect nécessite en principe la suppression de l'ensemble des branchements en plomb.

La campagne d'éradication des branchements plomb connus est terminée depuis plusieurs années.

2.9 SERVICE AUX USAGERS

➤ Conditions d'accueil de la clientèle

Conformément au contrat de délégation et au règlement de service, les engagements auprès des usagers du délégataire sont notamment :

- ✓ Un service de production, transport, stockage et distribution d'eau potable fonctionne en permanence pour les usagers, sauf interruption en cas de force majeure ou dans les cas spécifiques,
- ✓ Le Délégataire assure le contrôle des installations intérieures de distribution et des ouvrages de prélèvement, puits ou forages des usagers utilisant une autre ressource en eau prévue par les articles L.2224-12 et R.2224-22-2 à R.2224-22-6,
- ✓ D'être en mesure de fixer un rendez-vous dans un délai de 2 jours ouvrés, à tout usager qui le demande et de respecter l'horaire du rendez-vous dans un intervalle maximum de 2 heures,
- ✓ D'intervenir dans un délai de 1 heure avec un objectif de 30 minutes en cas d'incident signalé par l'utilisateur sur le territoire de la Collectivité dit périmètre affermé 365 jours sur 365 et 24 heures sur 24,
- ✓ De répondre à tout courrier d'un usager dans un délai de 5 jours ouvrés,
- ✓ De réaliser les devis pour branchements neufs sous un délai de 5 jours ouvrés
- ✓ D'ouvrir un branchement existant sous un délai de 2 jours ouvrés,
- ✓ De réaliser les branchements neufs sous un délai de 7 jours ouvrés après la signature du devis et obtention des autorisations administratives,
- ✓ D'assurer une permanence téléphonique ininterrompue,
- ✓ D'assurer une permanence d'accueil physique des usagers au sein de la nouvelle station d'épuration des Ménuires sur rendez-vous uniquement du lundi au vendredi entre 8h et 12h et entre 13h30 et 16h30,
- ✓ D'assurer, à la demande de la Collectivité, 6 demi-journées par an d'accueil physique des usagers dans des locaux de la Collectivité et, notamment, les mairies déléguées,
- ✓ D'informer la Collectivité au préalable de toute coupure effective d'alimentation en eau significative d'un abonné.

En cas de non-respect de ces obligations, la Collectivité peut mettre en œuvre les pénalités prévues au Contrat.

➤ Relation à l'utilisateur

✓ Branchements Neufs

	2020	2021	2022	2023
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés [D151.0]	2 jours	2 jours	2 jours	2 jours
Taux de respect du délai¹¹ [P152.1] (en %)	100%	92%	99,4%	100%

Cet indicateur est obligatoire uniquement si le présent rapport est soumis à validation par la CCSP (ce qui n'est pas le cas des Belleville).

✓ Interruptions de Service

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [P151.1] est de 4,8 pour 1 000 abonnés.

	2020	2021	2022	2023
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées⁸	8,8	1,8	4,3	4,3

Cet indicateur est obligatoire uniquement si le présent rapport est soumis à validation par la CCSPL (ce qui n'est pas le cas des Belleville).

➤ Gestion de la Clientèle

✓ Réclamations

Le taux de réclamations⁹ [P155.1] est un indicateur de performance pour la qualité du service, mesuré par un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues.

Ce taux est de 15,9 réclamations pour 1 000 abonnés, en légère baisse par rapport à 2022 (8,3u/1 000 abonnés).

Les réclamations concernent :

OBJET DES RECLAMATIONS	2020	2021	2022	2023	VARIATION 22-23 (%)
Gestion du contrat client	0	1	1	0	-100%
Facturation	106	116	61	95	+56%
Règlement/Encaissement	31	37	25	31	+24%
Technique eau	85	82	50	89	+78%
TOTAL	222	236	137	215	+57%

Le niveau de réclamations a augmenté de 57 % entre 2022 et 2023.

Cet indicateur est obligatoire uniquement si le présent rapport est soumis à validation par la CCSPL (ce qui n'est pas le cas des Belleville).

✓ Impayés

TAUX D'IMPAYES	2020	2021	2022	2023
sur les factures de l'année¹⁰ [P154.0]	NC	2,71%	0,5%	0,3%

Le taux d'impayés est de 0,3%, en constante amélioration depuis 2021.

Cet indicateur est obligatoire uniquement si le présent rapport est soumis à validation par la CCSPL (ce qui n'est pas le cas des Belleville).

2.10 RECAPITULATIF DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

CODE	INDICATEURS DU DECRET DU 02 MAI 2007	UNITE	2020	2021	2022	2023
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	Hab.	3611	3 611	3 611	3 611
D102.0	D102.0-Prix TTC du service au m ³ pour 120m ³ - VILLAGES	€/m ³	2,1793€	2,2452€	2,4133€	2,4770€
	D102.0-Prix TTC du service au m ³ pour 120m ³ - STATIONS		2,1793€	2,2452€	2,4133€	2,4703€
	D102.0-Prix TTC du service au m ³ pour 120m ³ - VILLARLURIN		1,9329€	1,9865€	2,1235€	2,1719€
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	99% villages 100% stations	98% villages 100% stations	98,9%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100%	100%	97,6%	97,7%
P103.2B	Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	points/120	70 villages 104 stations	104	114	114
P104.3	Rendement du réseau de distribution	%	83% villages 98% stations	84% villages 93% stations	85% villages 97% stations	86% villages 95% stations
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	2,06	2	2,16	2,57
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	1.88 villages 0.87 stations	1,58 villages 1,17 stations	1,71 villages 1,37 stations	1,62 villages 2,36 stations
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,3	0,2	0,18	0,00
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la Ressource en eau	%	80	90	90	90
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€	nc	nc	nc	nc

Les indicateurs suivants sont obligatoires uniquement si le présent rapport est soumis à validation par la CCSPL (ce qui n'est pas le cas des Belleville).

CODE	INDICATEURS DU DECRET DU 02 MAI 2007	UNITE	2020	2021	2022	2023
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Jour	2	2	2	2
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000 abonnés	8,8	1,8	4,3	
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100	92	99	100
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la Collectivité	an	NC	NC	3,5	NC
P154.0	Taux d'impayés su les factures d'eau de l'année précédente	%	NC	2,71	0,5	0,3
P155.1	Taux de réclamations	nb/1000 abonnés	9,9	10,7	8,3	15,9

3. LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

3.1 LES USAGERS DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

➤ Population desservie

Sur le périmètre de la commune des Belleville, la population desservie par un réseau de collecte des eaux usées est estimée à environ 3 361 habitants [D201.0] (info RAD 2023).

➤ Abonnés du service d'assainissement collectif

On distingue plusieurs types d'abonnés pour le service de l'assainissement collectif. En effet, les usagers de l'eau potable peuvent se trouver dans des situations différentes par rapport au réseau de collecte des eaux usées. On distingue alors :

- ✓ Les usagers « non raccordables » au réseau de collecte, pour des raisons de non desserte par le réseau ou pour des raisons techniques. Ces usagers sont classés en zone d'assainissement non collectif et ne sont pas redevables de la redevance assainissement collectif,
- ✓ Les usagers « raccordés » au réseau d'assainissement collectif,
- ✓ Les usagers « raccordables, mais non raccordés ». Les abonnés de ces logements ont une obligation de raccordement dans un délai de 2 ans après pose du collecteur qui les dessert et sont redevables de la redevance assainissement collectif.

Le nombre d'abonnés du service d'assainissement collectif est de 3 324 en 2023, en augmentation de 1,99 % par rapport à l'exercice 2022.

LES BELLEVILLE	2020	2021	2022	2023
Particuliers	2 605	2 668	2 814	2 693
Collectivités	71	84	75	80
Professionnels	318	334	370	551
Total	2 994	3 086	3 259	3 324

La densité linéaire d'abonnés (*nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement et hors pluvial*) est de 38,76 abonnés/km au 31/12/2023.

En 2023, on dénombre 0 convention spéciale de déversement d'effluents [D202.0], soit le même nombre que les années précédentes.

➤ Volumes assujettis

La facturation des usagers du service d'assainissement collectif se fait sur la consommation d'eau potable.

Les volumes assujettis à la redevance d'assainissement collectif sont de 1 756 327 m³ en 2023, en très légère baisse de -0,6% par rapport à 2022.

Volumes assujettis à l'assainissement				
Commune	Type volume	2022	2023	N/N-1 (%)
LES BELLEVILLE	Volumes assujettis (m ³)	1 767 154	1 756 327	- 0,6%

3.2 LE PATRIMOINE DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le tableau suivant présente le patrimoine d'exploitation depuis la collecte des eaux usées jusqu'au rejet des eaux traitées :

TYPE DE RESEAUX	LINEAIRE DE RESEAUX EAUX USEES (ml)	LINEAIRE DE RESEAUX EAUX PLUVIALES (ml)	LINEAIRE DE RESEAUX UNITAIRES (ml)	POSTES DE RELEVAGE	STATIONS D'EPURATION	BRANCHEMENTS
Mixte	68 886	55 368	16 863	3	6	2 885

Le linéaire de réseaux est indiqué hors branchements. Le linéaire total en 2023 est de 141 117 ml.

3.3 LA COLLECTE DES EAUX USEES

3.3.1. Réseaux de collecte

➤ Linéaire de réseau

Linéaire de réseau hors branchement (km)					
Désignation	2020	2021	2022	2023	VARIATION 22-23 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales hors refoulement (km)	42,31	52,08	52,73	55,37	5,00%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (km)	51,03	64,83	65,55	67,97	3,69%
Linéaire de réseau unitaire hors refoulement (km)	17,93	17,31	17,32	16,87	-2,60%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (km)	0,90	0,91	0,91	0,91	0
Linéaire total	112,17	135,14	136,52	141,12	3,37%

➤ Branchements

L'évolution des branchements et le nombre de contrôles de conformité réalisés sont présentés ci-dessous.

Branchements	2020	2021	2022	2023
Nombre de branchements	2 760	2 915	2 963	2 885
Nombre de contrôles de conformité de branchements réalisés	6	196	52	25
Nombre de contrôles cumulés	6	202	254	279
Engagement contractuel cumulé	100	200	300	400

L'engagement contractuel du délégataire est de réaliser le contrôle de 100 branchements **existants** par an (art.17.6 du contrat) en moyenne sur la durée du contrat.

Il y a eu 25 contrôles de branchements sur l'exercice 2023. **L'engagement annuel 2023 n'est pas respecté.**

En moyenne depuis l'entrée en vigueur du contrat, **l'engagement contractuel cumulé n'est pas respecté.**

Il est cohérent de l'analyser sur la durée du contrat. Des campagnes massives peuvent être envisagées, mobilisant ainsi plusieurs quantités annuelles.

➤ Indice de connaissance

En 2023, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement collectif¹³ [P202.2B] est de 100 points sur un barème de 120. Il est obtenu de la façon suivante :

	POINTS MAXIMUM	POINTS OBTENUS (2023)
Partie A		
Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements	10	10
Mise à jour du plan au moins annuelle	5	5
Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants		
Partie B		
Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)	15	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	15
40 points doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants		
Partie C		
Existence d'information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	15	5
Localisation et description de tous les ouvrages annexes et des servitudes	10	10
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	5
Localisation des interventions	10	10
Définition mise en œuvre du plan pluriannuel, enquête et auscultation des réseaux	10	10
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	5
TOTAL	120	100

Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D. 2224-5-1 du code général des collectivités locales. Ils doivent être obtenus dans les parties A et B pour que le service puisse bénéficier des points de la partie C.

3.3.2. Performance de la Collecte

Sur l'année 2023, on relève les taux suivants :

- ✓ Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées¹² [P201.1] : 99,5 %
- ✓ Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers [P251.1] : 0 %
- ✓ Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application de l'arrêté du 21 juillet 2015¹⁴ [P203.3] : Oui
- ✓ Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées¹⁵ [P255.3] : 120 points (sur 120)

3.4 INTERVENTIONS ET TRAVAUX SUR LE TERRITOIRE

➤ Intervention d'entretien du réseau

✓ Curage des réseaux et désobstructions

Entretien du réseau	2020	2021	2022	2023
Objectifs contractuels-Curage préventif (ml)	10 000	10 000	10 000	10 000
Linéaire de curage préventif réalisé (ml)	1 892	7 437	13 761	12 049
% du linéaire de réseau	1,7%	5,5%	10,1%	8,5%
Ecart entre réalisé-objectif (ml)	-8 108	-2 563	+3 761	+2 049
Objectifs contractuels –Inspection télévisées (ml)	5 000	5 000	5 000	5 000
Linéaire d'inspections télévisées réalisé (ml)	492	1 584	6 375	5 140
% du linéaire de réseau	0,4%	1,2%	4,7%	3,6%
Ecart entre réalisé- objectif (ml)	-4 508	-3 416	+1 375	+140
Désobstructions	12	26	14	16

Le nombre de points du réseau de collecte¹⁶ [P252.2] nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau est égal à **0** pour 2023.

Le contrat prévoit le curage de 10 km du réseau par an et l'inspection télévisée de 5000 ml par an, en moyenne sur la durée du contrat. En 2023, les deux engagements ont été respectés. Il est par ailleurs opportun de réaliser cette analyse sur plusieurs années.

Le curage préventif des postes de relèvement doit également être réalisé minimum 2 fois par an sur chaque poste et déversoir. Cet engagement a été respecté pour l'exercice 2023.

➤ Renouvellements

✓ Renouvellement des Equipements

Le contrat de délégation prévoit une dotation annuelle dédiée au renouvellement. Par construction, cette dotation correspond à un renouvellement programmé de certains équipements, déterminés au contrat et un renouvellement dit fonctionnel permettant de garantir la continuité du service public.

En 2023, les renouvellements suivants ont été réalisés pour un **montant de 94 394,69€**:

Renouvellement sur les installations	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
ST MARTIN DE BELLEVILLE-PR_DIP ST MARCEL-RVT-Renouvellement partiel moteur 1	3 970,23
ST MARTIN DE BELLEVILLE-STEP_VILLARENGER-RVT-Partiel Thermo- balance	1 447,09
ST MARTIN DE BELLEVILLE-STEP_LES MENUIRES-RVT-Pièces pompes doseuses Step	1 526,94
ST MARTIN DE BELLEVILLE-STEP_LES MENUIRES-RVT- Renouvellement pressostats	810,84
ST MARTIN DE BELLEVILLE-STEP_LES MENUIRES-RVT- Renouvellement partiel dégrilleur	3 543,44
ST MARTIN DE BELLEVILLE-STEP_VILLARENGER-RVT- Renouvellement pelle CYCLOR	2 669,79
ST MARTIN DE BELLEVILLE-STEP_VILLARENGER-RVT-Renouvellement Diffuseurs	22 130,36
ST MARTIN DE BELLEVILLE-STEP_VILLARENGER-RVT-Diffuseurs bio + Rév pelle Cyclor + surpresseurs	1 987,64
ST MARTIN DE BELLEVILLE-STEP_VILLARLY-RVT-Partiel actionneur électrique vanne lit 3	1 181,95
ST MARTIN DE BELLEVILLE-STEP_VILLARENGER-RVT-Renouvellement 2 sondes redox	771,74
ST MARTIN DE BELLEVILLE-STEP_LES MENUIRES-RVT-Partiel Surpresseur C	10 614,99
ST MARTIN DE BELLEVILLE-STEP_LES MENUIRES-RVT-Bâche à boues - Sonde de niveau	756,29
ST MARTIN DE BELLEVILLE-STEP_LES MENUIRES-RVT-Renouvellement sonde de niveau bâche à boue	0,00
ST MARTIN DE BELLEVILLE-STEP_LES MENUIRES-RVT-Pièces ascenseur	1 237,09
ST MARTIN DE BELLEVILLE-STEP_LES MENUIRES-RVT-Partiel Surpresseur A	10 220,56
ST MARTIN DE BELLEVILLE-STEP_LES MENUIRES-RVT-Maintenance préventive des 10 surpresseurs	5 923,73
ST MARTIN DE BELLEVILLE-STEP_VILLARENGER-RVT-Agitateur Bâche à Boues	579,84
ST MARTIN DE BELLEVILLE-PR_DIP ST MARCEL-RVT-Changement moteur 2 DIP St Marcel	5 111,40
ST MARTIN DE BELLEVILLE-STEP_VILLARENGER-RVT-Révision Centrifugeuse	- 3 089,61
ST MARTIN DE BELLEVILLE-STEP_VILLARENGER-RVT-Amortisseur de la centrifugeuse	- 497,70
ST MARTIN DE BELLEVILLE-STEP_LES MENUIRES-RVT-Matériels de secours	23 498,08
-	94 394,69

✓ **Renouvellement des Canalisations**

	2020	2021	2022	2023
Linéaire de réseau renouvelé (km)	1,5	0,21	0,1	0
Linéaire de réseaux (km)	68,86	83,05	83,73	85,749
Taux moyen de renouvellement des canalisations¹⁷ [P253.2]	NC	NC	0,64%	NC

Le taux moyen de renouvellement des canalisations réalisé par la Collectivité sur les 4 dernières années est de 0,14 % par an du linéaire total de canalisations, c'est-à-dire un total de 1 810 mètres linéaires de réseaux renouvelés en 4 ans

➤ **Travaux sur le Réseau**

✓ **Branchements Neufs**

Aucun branchement neuf n'a été réalisé en 2023.

Le nombre total de branchements recensés sur le territoire de la Collectivité est de 2 885 ; il a diminué de 2,6 % entre 2022 et 2023.

✓ **Travaux réalisés et prévus par la Collectivité**

Synthèse des travaux réalisés en 2023 (opérations / montants) et prévu à compter de 2023, non disponible.

3.5 LE TRAITEMENT DES EAUX USEES

➤ Ouvrages d'Épuration

✓ Descriptif des Stations d'Épuration

	STEP des Menuires	STEP de Villarenger	STEP de Saint-Marcel	STEP de Chef-lieu Saint- Jean	STEP de Villarly	STEP de la Combe
Capacité (EH)*	80 000 EH	6 000 EH ¹	1 950 EH	400 EH ²	500 EH ³	200 EH ⁴
Filière Eau	Biofiltration	Boues activées faible charge	Décanteur-digester Lit bactérien	Lit bactérien faible charge	Filtres Plantés de roseaux (1 étage)	Filtres Plantés de roseaux (1 étage)
Filière Boues	Déshydratation mécanique (Centrifugeuse)		Stockage dans Décanteur-Digester (avant pompage par camion hydrocureur puis traitement sur autre STEP)		Curage des lits tous les 10 ans en moyenne (évacuation en compostage)	
Milieu récepteur	Tunnel de la Coche (Isère) ou Doron	Ruisseau Le Boissignan	Tunnel de la Coche (Isère) ou Doron	NC	NC	Doron de Belleville
Débit de référence*	5 619 m ³ /j	683 m ³ /j	541 m ³ /j	51 m ³ /j	74 m ³ /j	30 m ³ /j
Capacité organique	4 800 kg DBO ₅ /j	396 kg DBO ₅ /j	117 kg DBO ₅ /j	30 kg DBO ₅ /j	24kg DBO ₅ /j	12 kg DBO ₅ /j
Conformité de la Collecte des effluents (DERU)	Oui	Oui	Oui*	Oui*	Oui*	Oui*
Conformité des équipements (DERU)	Oui	Oui	Non conforme* (info 2022)	Oui* (info 2022)	Oui*	Oui*
Conformité performance des ouvrages (DERU)	Oui	Oui	Oui (info SUEZ)	Oui (info SUEZ)	Oui*	Oui*

* : Données Agence de l'Eau

¹ : Capacité affichée à 6 600 EH sur divers documents (RAD, ancien RPQS, ...)

² : Capacité affichée à 500 EH sur divers documents (RAD, ancien RPQS, ...)

³ : Capacité affichée à 400 EH sur divers documents (RAD, ancien RPQS, ...)

⁴ : Capacité affichée à 250 EH sur divers documents (RAD, ancien RPQS, ...)

➤ Performances du Système Epuratoire

En ce qui concerne la charge organique, les 6 stations ont des rendements épuratoires globalement satisfaisants.

Les stations d'épuration de St Jean des Belleville et de St Marcel sont conformes suivant les analyses faites par le délégataire.

- ✓ Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application de l'arrêté du 21 juillet 2015 [P204.3]¹⁸ : Oui
- ✓ Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application de l'arrêté du 21 juillet 2015 [P205.3]¹⁹ : **Non Communiqué**

➤ **Production de boues, déchets et autres sous-produits**

STATION D'EPURATION					
BOUES	2020	2021	2022	2023	Evolution 22-23 (%)
Production de boues (t MS/an)	317,0	193,5	488,54	486,50	-0,42%
Boues évacuées [D203.0] (t MS/an)	194,0	167,0	454,00	512,45	12,87%
Valorisation des boues	Epandage	Epandage	Epandage	Compostage	

Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation [P206.3] : 100 %

Sur l'exercice 2023, il y a eu 486,50 tonnes de matières sèches de boues produites et 512,45 tonnes de matières sèches de boues évacuées puis envoyées en compostage (info RAD).

On note des chiffres incohérents dans le RAD (quantité de boues évacuées supérieure à la quantité de boues produites).

STATION D'EPURATION				
AUTRES DECHETS	2021	2022	2023	Evolution 22-23 (%)
Production de refus de dégrillage (kg/an)	17 470	51 510	29 380	- 42,96%
Production de sables (kg/an)	14 000	26 100	40 150	53,83%
Production de graisses (kg/an)	2 800	3 200	400	- 87,50%

3.6 SERVICE A L'USAGER

L'accueil clientèle est similaire au service d'eau potable.

➤ Gestion Clientèle

✓ Réclamations

Le taux de réclamations⁹ [P158.1] est un indicateur de performance pour la qualité du service, mesuré par un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues.

Ce taux est de 13,84 réclamations pour 1 000 abonnés, en hausse par rapport à 2022 (+ 87,9%).

Les réclamations concernent :

OBJET DES RECLAMATIONS	2020	2021	2022	2023	VARIATION 22-23 (%)
Gestion du contrat client	0	1	1	0	-100%
Facturation	106	116	61	95	55,74%
Règlement/Encaissement	31	37	25	31	24,00%
Technique eau	10	13	9	8	-11,11%
TOTAL	147	167	96	134	39,58%

Le niveau de réclamations a augmenté de 39,58 % entre 2022 et 2023, pour revenir à un niveau similaire à avant 2022.

Cet indicateur est obligatoire uniquement si le présent rapport est soumis à validation par la CCSPL (ce qui n'est pas le cas des Belleville).

✓ Impayés

TAUX D'IMPAYES	2020	2021	2022	2023
sur les factures de l'année ¹⁰ [P257.0]	NC	1,71%	0,42%	0,22%

Le taux d'impayés est de 0,22, avec une forte baisse en 2023 par rapport à 2022.

Cet indicateur est obligatoire uniquement si le présent rapport est soumis à validation par la CCSPL (ce qui n'est pas le cas des Belleville).

3.7 RECAPITULATIF DES INDICATEURS DE PERFORMANCES

CODE ONEMA	INDICATEURS DU DECRET DU 02 MAI 2007	UNITE	2020	2021	2022	2023
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	Hab.	3 611	3 611	3 611	3 361
D204.0	Prix TTC du service Villages au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	1,372	1,4137	1,5008	1,51
	Prix TTC du service Stations au m ³ pour 120m ³		2,1762	2,2388	2,3839	2,41
	Prix TTC du service Villarlurin au m ³ pour 120m ³		1,376	1,4045	1,4578	1,46
	Prix TTC du service Saint-Jean de Belleville au m ³ pour 120m ³		1,3717	1,4137	1,5001	1,51
P202.2B	Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	points /120	95	95	100	100
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	97	99,5	99,5	99,5
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	Oui	Oui	Oui	Oui
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	Oui	Oui	Oui	Oui
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	NC	NC	83	NC
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	unité	0	0	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	197	167	455	512,45
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	100	100	100	100
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€/m ³	NC	NC	0	0

Les indicateurs suivants sont obligatoires uniquement si le présent rapport est soumis à validation par la CCSP (ce qui n'est pas le cas de la commune des Belleville).

CODE ONEMA	INDICATEURS DU DECRET DU 02 MAI 2007	UNITE	2020	2021	2022	2023
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les Locaux des usagers	nb/1000 abonnés	0	0	0	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	nb/ 100km	0	0	0	0
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	NC	NC	0,64	0
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	points/120	120	120	120	120
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la Collectivité	An	NC	NC	16,9	NC
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	NC	1,71	0,42	0,22
P258.1	Taux de réclamations	nb/1000 abonnés	9,02	9,4	7,36	13,84

4. PRIX DES SERVICES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

4.1 MODALITES DE TARIFICATION

➤ Part délégataire

Cette part correspond à la partie nette des recettes qui revient au délégataire pour le service qu'il fournit aux usagers. Elle comprend une part fixe facturée par abonné, dont l'objet est de couvrir les charges fixes du service, ainsi qu'une part variable qui est proportionnelle aux volumes consommés. L'ensemble de ces deux composantes est également appelé « prix de base ». Ce prix correspond aux coûts de prélèvement, de traitement, de stockage et d'acheminement de l'eau jusqu'au lieu de consommation (pour le service de l'eau potable), mais aussi la collecte et le traitement des eaux usées jusqu'au rejet dans le milieu naturel (pour le service de l'assainissement collectif). Il est fixé dans les contrats de délégation de service public.

➤ Part Collectivité

Le Conseil Municipal fixe chaque année le montant de la part Collectivité applicable à chaque m³ consommé. Elle permet d'équilibrer le budget « eau » ou « assainissement » de la Collectivité pour financer les investissements nécessaires au développement du service.

➤ Redevance Agence de l'Eau

L'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse perçoit auprès des abonnés des sommes qui ont pour objet la préservation des ressources en eau (correspondant à l'ancienne « redevance prélèvement ») et la lutte contre la pollution (correspondant à l'ancienne « redevance pollution »).

En 2007, une nouvelle redevance a été créée pour la modernisation des réseaux. Les agences de l'eau sont des établissements publics d'études et d'interventions qui ont pour mission de coordonner la préservation et l'utilisation des ressources en eau. Elles contribuent à établir la politique de l'eau dans chaque bassin hydrographique et aident financièrement les collectivités à s'équiper conformément à des programmes pluriannuels qu'elles arrêtent.

➤ Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)

Les services d'eau potable et d'assainissement bénéficient d'un taux de TVA réduit au lieu du taux normal de 20 % (19,6 % avant 2014) :

- ✓ 5,5 % pour le service d'eau potable
- ✓ 10,0 % pour le service d'assainissement (7 % avant 2014)

4.2 PRIX TOTAL DE L'EAU

4.2.1. Facture de 120 m³

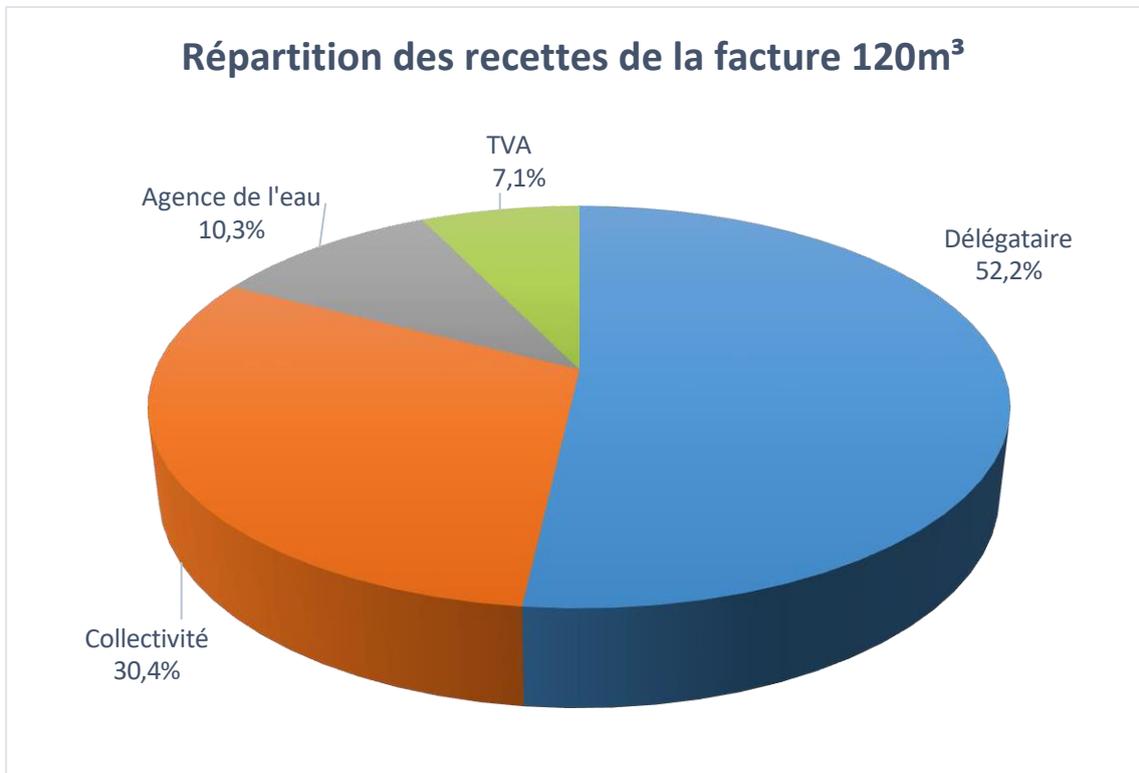
Le tableau ci-dessous reconstitue le détail d'une facture théorique pour une consommation annuelle de 120 m³ (référence INSEE). Les montants indiqués sont les tarifs ou redevances en vigueur au 1^{er} janvier de l'année considérée.

Pour mémoire, la consommation moyenne par abonné sur le territoire de la Collectivité est de 313 m³ en 2023, consommations industrielles, touristiques et municipales comprises.

✓ Secteur « Stations »

FACTURE 120 m ³ (AU 1 ^{ER} JANVIER)	2021	2022	2023	2024	VARIATION 23-24 (%)
SERVICE D'EAU POTABLE (€HT)					
Part fixe Déléataire	56,08€	58,84€	65,92€	67,88€	2,97%
Part variable Déléataire	95,42€	100,13€	112,18€	115,51€	2,97%
Part fixe Collectivité	10,00€	10,00€	10,00€	10,00€	0,00%
Part variable Collectivité	46,80€	46,80€	46,80€	46,80€	0,00%
Préservation des ressources en eau	6,00€	6,00€	6,00€	6,00€	0,00%
Lutte contre la pollution	33,60€	33,60€	33,60€	34,80€	3,03%
Sous-total Eau potable (€HT)	247,90€	255,37€	274,50€	280,99€	2,36%
TVA (5,50%)	13,63€	14,05€	15,10€	15,45€	2,32%
Sous-total Eau potable (€TTC)	261,54€	269,41€	289,59€	296,44€	2,36%
SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (€HT)					
Part fixe Déléataire	28,40€	30,02€	34,60€	35,33€	2,11%
Part variable Déléataire <i>Collecte</i>	28,00€	29,60€	34,10€	34,82€	2,11%
Part variable Déléataire <i>Traitement</i>	42,00€	44,40€	51,16€	52,25€	2,13%
Part fixe Collectivité	16,00€	16,00€	16,00€	16,00€	0,00%
Part variable Collectivité <i>Collecte</i>	42,00€	42,00€	42,00€	42,00€	0,00%
Part variable Collectivité <i>Traitement</i>	63,00€	63,00€	63,00€	63,00€	0,00%
Modernisation des réseaux de collecte	18,00€	19,20€	19,20€	19,20€	0,00%
Sous-total Assainissement collectif (€HT)	237,40€	244,22€	260,06€	262,60€	0,98%
TVA (10%)	23,74€	24,42€	26,01€	26,26€	0,96%
Sous-total Assainissement collectif (€TTC)	261,14€	268,65€	286,07€	288,86€	0,98%
Prix total TTC	522,67€	538,06€	575,66€	585,30€	1,67%
Prix au m³ TTC	4,36€	4,48€	4,80€	4,88€	

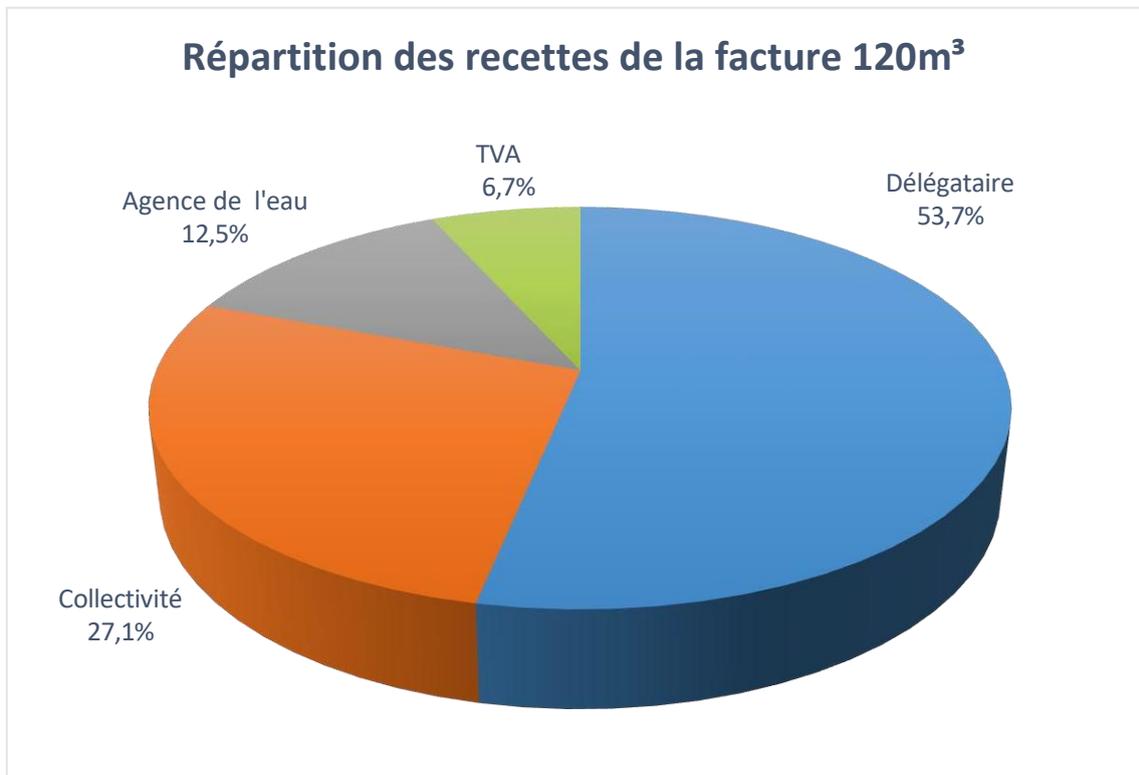
Pour une facture de 120m³ (consommation annuelle d'un ménage de référence selon l'INSEE), la répartition des recettes du service entre les bénéficiaires est la suivante:



✓ Secteur « Villages »

FACTURE 120 m ³ (AU 1 ^{ER} JANVIER)	2021	2022	2023	2024	VARIATION 23-24 (%)
SERVICE D'EAU POTABLE (€HT)					
Part fixe Déléataire	56,08€	58,84€	65,92€	67,88€	2,97%
Part variable Déléataire	95,42€	100,13€	112,18€	115,51€	2,97%
Part fixe Collectivité	10,00€	10,00€	10,00€	10,00€	0,00%
Part variable Collectivité	46,80€	46,80€	46,80€	46,80€	0,00%
Préservation des ressources en eau	6,00€	6,00€	6,00€	6,00€	0,00%
Lutte contre la pollution	33,60€	33,60€	33,60€	34,80€	3,03%
Sous-total Eau potable (€HT)	247,90€	255,37€	274,50€	280,99€	2,36%
TVA (5,50%)	13,63€	14,05€	15,10€	15,45€	2,32%
Sous-total Eau potable (€TTC)	261,54€	269,41€	289,59€	296,44e	2,36%
SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (€HT)					
Part fixe Déléataire	17,04€	18,02€	20,76€	21,20€	2,12%
Part variable Déléataire <i>Collecte</i>	16,80€	17,76€	20,46€	20,89€	2,10%
Part variable Déléataire <i>Traitement</i>	25,20€	26,64€	30,70€	31,34€	2,08%
Part fixe Collectivité	9,60€	9,60€	9,60€	9,60€	0,00%
Part variable Collectivité <i>Collecte</i>	25,20€	25,20€	25,20€	25,20€	0,00%
Part variable Collectivité <i>Traitement</i>	37,80€	37,80€	37,80€	37,80€	0,00%
Modernisation des réseaux de collecte	18,00€	19,20€	19,20€	19,20€	0,00%
Sous-total Assainissement collectif (€HT)	149,64€	154,22€	163,72€	165,23€	0,92%
TVA (10%)	14,96€	15,42€	16,37€	16,52€	0,92%
Sous-total Assainissement collectif (€TTC)	164,60€	169,64€	180,09€	181,75€	0,92%
Prix total TTC	426,14€	439,05€	469,68€	478,19€	1,81%
Prix au m³ TTC	3,55€	3,66€	3,91€	3,98€	

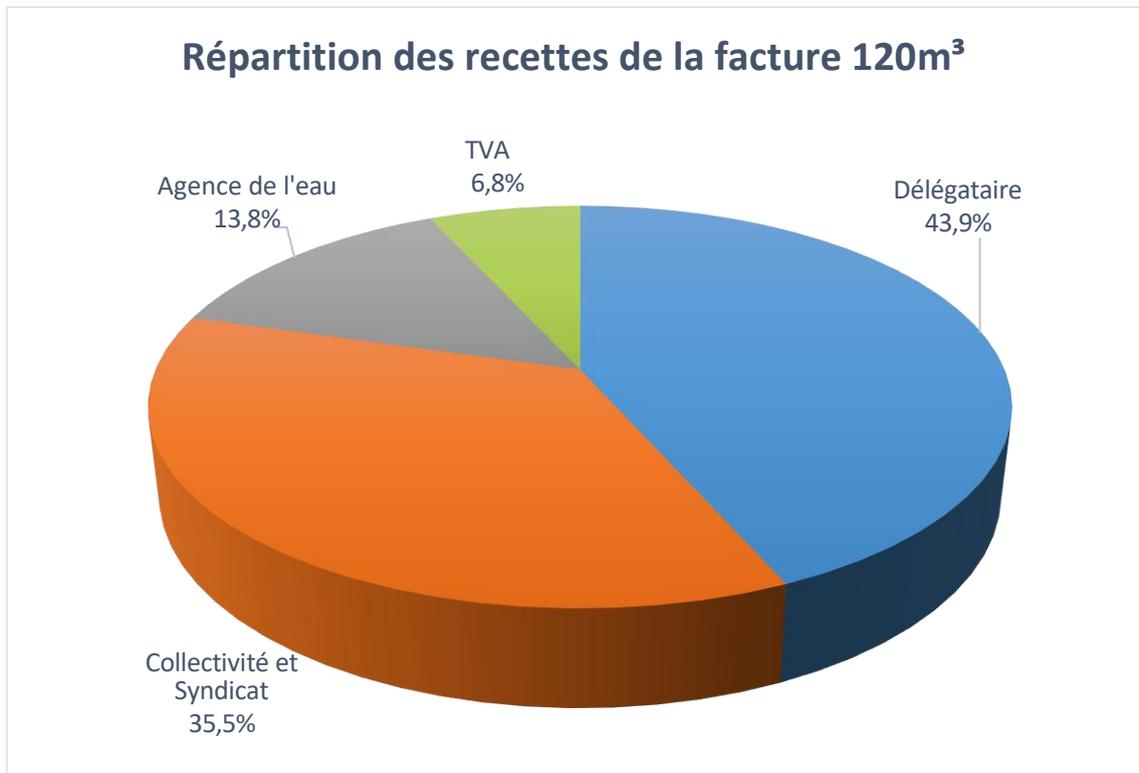
Pour une facture de 120m³ (consommation annuelle d'un ménage de référence selon l'INSEE), la répartition des recettes du service entre les bénéficiaires est la suivante:



✓ Secteur « Villarlurin »

FACTURE 120 m ³ (AU 1 ^{ER} JANVIER)	2021	2022	2023	2024	VARIATION 23-24 (%)
SERVICE D'EAU POTABLE (€HT)					
Part fixe Déléataire	28,04€	29,42€	32,96€	33,94€	2,97%
Part variable Déléataire	95,42€	100,13€	112,18€	115,51€	2,97%
Part fixe Collectivité	10,00€	10,00€	10,00€	10,00€	0,00%
Part variable Collectivité	46,80€	46,80€	46,80€	46,80€	0,00%
Préservation des ressources en eau	6,00€	6,00€	6,00€	6,00€	0,00%
Lutte contre la pollution	33,60€	33,60€	33,60€	34,80€	3,03%
Sous-total Eau potable (€HT)	219,86€	225,95€	241,54€	247,05€	2,28%
TVA (5,50%)	12,09€	12,43€	13,28€	13,59€	2,33%
Sous-total Eau potable (€TTC)	231,96€	238,38€	254,82€	260,64€	2,28%
SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (€HT)					
Part fixe Déléataire	17,04€	18,02€	20,76€	21,20€	2,12%
Part variable Déléataire <i>Collecte</i>	16,80€	17,76€	20,46€	20,89€	2,10%
Part variable Déléataire <i>Traitement</i>	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00%
Part fixe Collectivité	9,60€	9,60€	9,60€	9,60€	0,00%
Part variable Collectivité <i>Collecte</i>	25,20€	25,20€	25,20€	25,20€	0,00%
Part variable Collectivité <i>Traitement</i>	63,44€	63,44€	63,44€	63,44 ^e	0,00%
Modernisation des réseaux de collecte	18,00€	19,20€	19,20€	19,20€	0,00%
Sous-total Assainissement collectif (€HT)	150,08€	153,22€	158,66€	159,53€	0,55%
TVA (10%)	15,01€	15,32€	15,87€	15,95€	0,50%
Sous-total Assainissement collectif (€TTC)	165,09€	168,55€	174,53€	175,48€	0,54%
Prix total TTC	397,05€	406,92€	429,35€	436,12€	1,58%
Prix au m³ TTC	3,31€	3,39€	3,58€	3,63€	

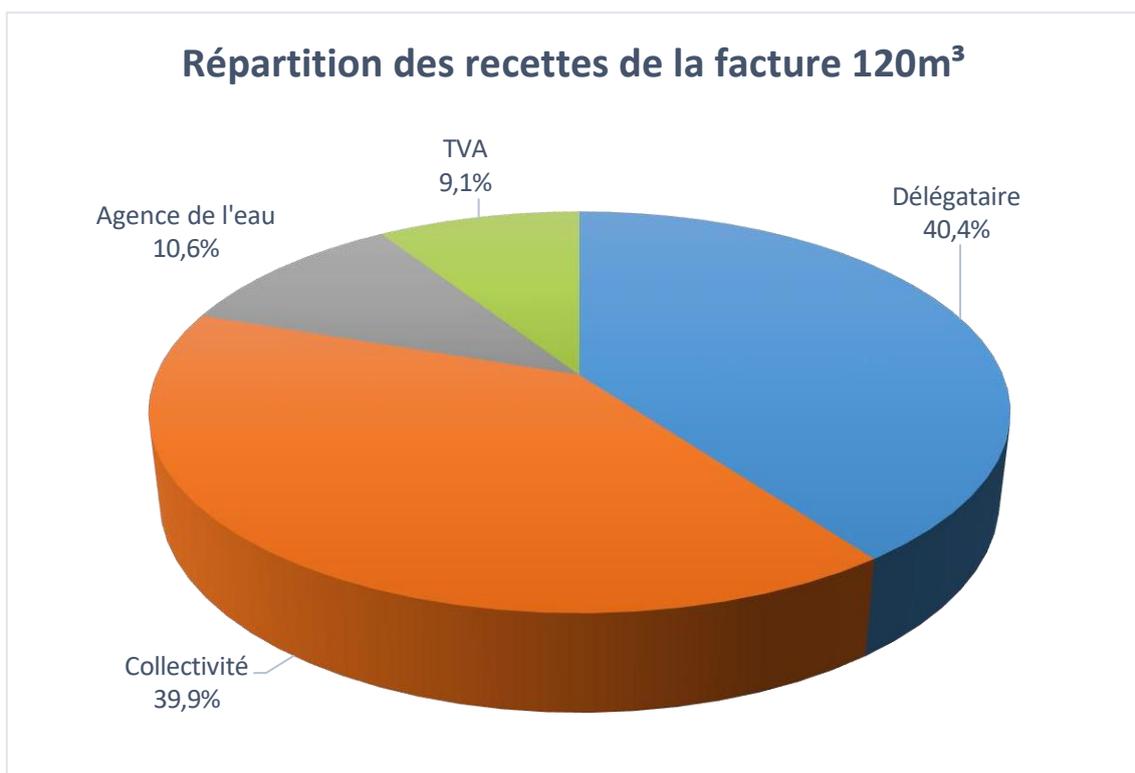
Pour une facture de 120m³ (consommation annuelle d'un ménage de référence selon l'INSEE), la répartition des recettes du service entre les bénéficiaires est la suivante:



✓ Secteur « Saint-Jean de Belleville »

FACTURE 120 m ³ (AU 1 ^{ER} JANVIER)	2021	2022	2023	2024	VARIATION 23-24 (%)
SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (€HT)					
Part fixe Déléataire	17,04€	18,02€	20,76€	21,20€	2,12%
Part variable Déléataire <i>Collecte</i>	16,80€	17,76€	20,46€	20,89€	2,10%
Part variable Déléataire <i>Traitement</i>	25,20€	26,64€	30,70€	31,34€	2,08%
Part fixe Collectivité	9,60€	9,60€	9,60€	9,60€	0,00%
Part variable Collectivité <i>Collecte</i>	25,20€	25,20€	25,20€	25,20€	0,00%
Part variable Collectivité <i>Traitement</i>	37,80€	37,80€	37,80€	37,80€	0,00%
Modernisation des réseaux de collecte	18,00€	19,20€	19,20€	19,20€	0,00%
Sous-total Assainissement collectif (€HT)	149,64€	154,22€	163,72€	165,23€	0,92%
TVA (10%)	14,96€	15,42€	16,37€	16,52€	0,92%
Sous-total Assainissement collectif (€TTC)	164,60€	169,64€	180,09€	181,75€	0,92%
Prix total TTC	164,60€	169,64€	180,09€	181,75€	0,92%
Prix au m³ TTC	1,37€	1,41€	1,50€	1,51€	

Pour une facture de 120m³ (consommation annuelle d'un ménage de référence selon l'INSEE), la répartition des recettes du service entre les bénéficiaires est la suivante:



4.2.2. Prix Unitaire de l'Eau

✓ Secteur « Stations »

	2021	2022	2023	2024	VARIATION 23-24 (%)
Prix au 1 ^{er} janvier (€TTC/m ³)	4,36€	4,48€	4,80€	4,88€	1,67%

✓ Secteur « Villages »

	2021	2022	2023	2024	VARIATION 23-24 (%)
Prix au 1 ^{er} janvier (€TTC/m ³)	3,55€	3,66€	3,91€	3,98€	1,81%

✓ Secteur Villarlurin (sans traitement des eaux usées)

	2021	2022	2023	2024	VARIATION 23-24 (%)
Prix au 1 ^{er} janvier (€TTC/m ³)	3,31€	3,39€	3,58€	3,63€	1,58%

✓ Secteur « Saint-Jean de Belleville » (uniquement assainissement collectif)

	2021	2022	2023	2024	VARIATION 23-24 (%)
Prix au 1 ^{er} janvier (€TTC/m ³)	1,37€	1,41€	1,50€	1,51€	0,92%

4.2.3. Comparaison Nationale du Prix Total de l'Eau

D'après le panorama des services et de leur performance, dernier rapport disponible de l'Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement donnant les tarifs au 1^{er} janvier 2023, en moyenne sur la France entière, le prix total de l'eau était de 4,52 TTC/m³.

Au 1^{er} janvier 2024, les prix de l'eau sur les Villages et Villarlurin sont inférieurs à la moyenne nationale de 2023. Cependant, sur le secteur des stations, le prix de l'eau est légèrement supérieur à la moyenne nationale.

4.3 COMPOSANTES DU PRIX DE L'EAU POTABLE

4.3.1. Prix de l'Eau Potable

Pour une consommation annuelle de 120m³, le prix de l'eau potable au m³ est le suivant:

✓ Secteur « Stations » et Villages (hors Villarlurin)

	2021	2022	2023	2024	VARIATION 23-24 (%)
Prix au 1 ^{er} janvier (€TTC/m ³)	2,18€	2,25€	2,41€	2,47€	2,36%

✓ Secteur Villarlurin

	2021	2022	2023	2024	VARIATION 23-24 (%)
Prix au 1 ^{er} janvier (€TTC/m ³)	1,93€	1,99€	2,12€	2,17€	2,28%

4.3.2. Comparaison du Prix de l'Eau Potable

D'après le panorama des services et de leur performance, dernier rapport disponible de l'Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement donnant les tarifs au 1^{er} janvier 2023, en moyenne sur la France entière, le prix de l'eau potable était de 2,21 TTC/m³.

Au 1^{er} janvier 2024, les prix de l'eau potable sur Villarlurin est inférieur à la moyenne nationale de 2023. Cependant, sur le secteur des stations et Villages de Saint-Marin, le prix de l'eau est supérieur à la moyenne nationale.

4.3.3. Décomposition du Prix de l'Eau Potable

La décomposition du prix de l'eau potable au 1^{er} janvier sur les quatre dernières années est la suivante:

✓ Secteur « Stations » et Villages (hors Villarlurin)

Prix en €HT	2021	2022	2023	2024	VARIATION 23-24 (%)
PART DELEGATAIRE					
Part fixe annuelle	56,08€	58,84€	65,92€	67,88€	2,97%
Part variable de 0 à 150m ³	0,7952€	0,8344€	0,9348€	0,9626€	2,97%
Part variable de 150 à 300m ³	0,8747€	0,9179€	1,0283€	1,0589€	2,98%
Part variable >300m ³	1,2815€	1,3447€	1,5065€	1,5513€	2,97%
PART COLLECTIVITE					
Part fixe annuelle	10,00€	10,00€	10,00€	10,00€	0%
Part variable de 0 à 150m ³	0,3900€	0,3900€	0,3900€	0,3900€	0%
Part variable de 150 à 300m ³	0,4290€	0,4290€	0,4290€	0,4290€	0%
Part variable >300m ³	0,6285€	0,6285€	0,6285€	0,6285€	0%
REDEVANCES ET TAXES					
Préservation des ressources En eau (Agence de l'eau) (€/m ³)	0,0500€	0,0500€	0,0500€	0,0500€	0%
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau) (€/m ³)	0,2800€	0,2800€	0,2800€	0,2800€	0%
TVA	5,50%	5,50%	5,50%	5,50%	0%

✓ Secteur Villarlurin

Prix en €HT	2021	2022	2023	2024	VARIATION 23-24 (%)
PART DELEGATAIRE					
Part fixe annuelle	28,04€	29,42€	32,96€	33,94€	2,97%
Part variable de 0 à 150m ³	0,7952€	0,8344€	0,9348€	0,9626€	2,97%
Part variable de 150 à 300m ³	0,8747€	0,9179€	1,0283€	1,0589€	2,98%
Part variable >300m ³	1,2815€	1,3447€	1,5065€	1,5513€	2,97%
PART COLLECTIVITE					
Part fixe annuelle	10,00€	10,00€	10,00€	10,00€	0%
Part variable de 0 à 150m ³	0,3900€	0,3900€	0,3900€	0,3900€	0%
Part variable de 150 à 300m ³	0,4290€	0,4290€	0,4290€	0,4290€	0%
Part variable >300m ³	0,6285€	0,6285€	0,6285€	0,6285€	0%
REDEVANCES ET TAXES					
Préservation des ressources En eau (Agence de l'eau) (€/m ³)	0,0500€	0,0500€	0,0500€	0,0500€	0%
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau) (€/m ³)	0,2800€	0,2800€	0,2800€	0,2800€	0%
TVA	5,50%	5,50%	5,50%	5,50%	0%

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés du service pour l'exercice sont les suivantes:

- ✓ Délibération du 24/02/2020 fixant la part Collectivité du service d'eau potable

4.3.4. Evolution du Prix de l'Eau Potable

Dans le cadre du contrat de délégation de service public, la part délégataire varie selon un coefficient d'indexation K. La formule de calcul du coefficient d'indexation est basée sur des indices qui reflètent le coût du service (personnel, électricité, travaux, frais divers). La pondération de ces indices est définie dans le contrat de délégation.

	INDICE	PONDERATION	VALEUR AU 01/11/2020	VALEUR AU 01/11/2021	VALEUR AU 01/11/2022	VALEUR AU 01/11/2023
Part fixe		15%				
Personnel	ICHT-E	28%	119,90	122,80	124,10	129,80
Electricité¹	010534766	6 %	117,63	120,41	137,13	196,16
Travaux	TP10a	15%	110,20	115,70	125,00	129,60
Frais divers	FSD2	36%	127,80	140,10	177,40	170,40
Coefficient K			1,01950	1,06980	1,19850	1,23410

¹Electricité vendue aux entreprises ayant souscrit un contrat pour capacité > 36kVA

Le coefficient d'indexation du prix de l'eau potable se calcule de la manière suivante :

$$K1 = 0,15 + \left(0,28 * \frac{ICHT - E}{ICHT - E_0} \right) + \left(0,06 * \frac{010534766}{010534766_0} \right) + \left(0,36 * \frac{FSD2}{FSD2_0} \right) + \left(0,15 * \frac{TP10a}{TP10a_0} \right)$$

Avec ICHT-E₀, 010534766₀, TP10a₀ et FSD2₀, les indices de références correspondant à l'année de prise d'effet du contrat.

4.4 COMPOSANTES DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

4.4.1. Prix de l'Assainissement

Pour une consommation annuelle de 120m³, le prix de l'assainissement au m³ est le suivant (la variation est calculée avec 4 décimales).

✓ Secteur « Stations »

	2021	2022	2023	2024	VARIATION 23-24 (%)
Prix au 1 ^{er} janvier (€TTC/m ³)	1,37€	1,41€	1,50€	1,51€	0,92%

✓ Secteur « Villages » (hors Villarlurin)

	2021	2022	2023	2024	VARIATION 23-24 (%)
Prix au 1 ^{er} janvier (€TTC/m ³)	2,18€	2,24€	2,38€	2,41€	0,98%

✓ Secteur Villarlurin

	2021	2022	2023	2024	VARIATION 23-24 (%)
Prix au 1 ^{er} janvier (€TTC/m ³)	1,38€	1,40€	1,45€	1,46€	0,92%

4.4.2. Comparaison du Prix de l'Assainissement Collectif

D'après le panorama des services et de leur performance, dernier rapport disponible de l'Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement donnant les tarifs au 1^{er} janvier 2023, en moyenne sur la France entière, le prix de l'eau potable était de 2,31 TTC/m³.

Au 1^{er} janvier 2024, les prix de l'eau potable sur Villarlurin et les stations sont largement inférieurs à la moyenne nationale de 2023. Cependant, sur le secteur des Villages de Saint-Marin, le prix de l'eau est supérieur à la moyenne nationale.

4.4.3. Décomposition du Prix de l'Assainissement Collectif

La décomposition du prix de l'assainissement collectif au 1^{er} janvier sur les quatre dernières années est la suivante:

✓ Secteur « Stations »

Prix en €HT	2021	2022	2023	2024	VARIATION 23-24 (%)
PART DELEGATAIRE					
Part fixe annuelle	28,40€	30,02€	34,60€	35,34€	2,14%
<i>Part Collecte</i>					
Part variable de 0 à 150m ³	0,2333€	0,2467€	0,2842€	0,2902€	2,11%
Part variable de 150 à 300m ³	0,2567€	0,2713€	0,3126€	0,3193€	2,14%
Part variable >300m ³	0,3760€	0,3974€	0,4580€	0,4677€	2,12%
<i>Part Traitement</i>					
Part variable de 0 à 150m ³	0,3500€	0,3700€	0,4263€	0,4354e	2,13%
Part variable de 150 à 300m ³	0,3850€	0,4070€	0,4689€	0,4789€	2,13%
Part variable >300m ³	0,5641€	0,5963€	0,6870€	0,7016€	2,13%
PART COLLECTIVITE					
Part fixe annuelle	16,00€	16,00€	16,00€	16,00€	0%
<i>Part Collecte</i>					
Part variable de 0 à 150m ³	0,3500€	0,3500€	0,3500€	0,3500€	0%
Part variable de 150 à 300m ³	0,3850€	0,3850€	0,3850€	0,3850€	0%
Part variable >300m ³	0,5641€	0,5621€	0,5621€	0,5621€	0%
<i>Part Traitement</i>					
Part variable de 0 à 150m ³	0,5250€	0,5250€	0,5250€	0,5250€	0%
Part variable de 150 à 300m ³	0,5775€	0,5775€	0,5775€	0,5775€	0%
Part variable >300m ³	0,8432€	0,8432€	0,8432€	0,8432€	0%
REDEVANCES ET TAXES					
Modernisation du réseau de collecte (Agence de l'eau) (€/m ³)	0,1500€	0,1600€	0,1600€	0,1600€	0%
TVA	10%	10%	10%	10%	0%

✓ Secteur « Villages » et Saint-Jean de Belleville

Prix en €HT	2021	2022	2023	2024	VARIATION 23-24 (%)
PART DELEGATAIRE					
Part fixe annuelle	17,04€	18,02€	20,76€	21,20€	2,12%
<i>Part Collecte</i>					
Part variable de 0 à 150m ³	0,1400€	0,1480€	0,1705€	0,1741€	2,11%
Part variable de 150 à 300m ³	0,1450€	0,1628€	0,1876€	0,1916€	2,13%
Part variable >300m ³	0,2256€	0,2385€	0,2748€	0,2806€	2,11%
<i>Part Traitement</i>					
Part variable de 0 à 150m ³	0,2100€	0,2220€	0,2558€	0,2612€	2,11%
Part variable de 150 à 300m ³	0,2310€	0,2442€	0,2814€	0,2873€	2,10%
Part variable >300m ³	0,3384e	nc	0,4122€	0,4210e	2,13%
PART COLLECTIVITE					
Part fixe annuelle	9,60€	9,60€	9,60€	9,60€	0%
<i>Part Collecte</i>					
Part variable de 0 à 150m ³	0,2100€	0,2100€	0,2100€	0,2100€	0%
Part variable de 150 à 300m ³	0,2310€	0,2310€	0,2310€	0,2310€	0%
Part variable >300m ³	0,3373€	0,3373€	0,3373€	0,3373€	0%
<i>Part Traitement</i>					
Part variable de 0 à 150m ³	0,3150€	0,3150€	0,3150€	0,3150€	0%
Part variable de 150 à 300m ³	0,3465€	0,3465€	0,3465€	0,3465€	0%
Part variable >300m ³	0,5059€	0,5059€	0,5059€	0,5059€	0%
REDEVANCES ET TAXES					
Modernisation du réseau de collecte (Agence de l'eau) (€/m ³)	0,1500€	0,1600€	0,1600€	0,1600€	0%
TVA	10%	10%	10%	10%	0%

✓ Secteur Villarlurin

Prix en €HT	2021	2022	2023	2024	VARIATION 23-24 (%)
PART DELEGATAIRE					
Part fixe annuelle	17,04€	18,02€	20,76€	21,20€	2,12%
<i>Part Collecte</i>					
Part variable de 0 à 150m ³	0,1400€	0,1480€	0,1705€	0,1741€	2,11%
Part variable de 150 à 300m ³	0,1450€	0,1628€	0,1876€	0,1916€	2,13%
Part variable >300m ³	0,2256€	0,2385€	0,2748€	0,2806€	2,11%
<i>Part Traitement</i>					
Part variable de 0 à 150m ³					
Part variable de 150 à 300m ³					
Part variable >300m ³					
PART COLLECTIVITE					
Part fixe annuelle	9,60€	9,60€	9,60€	9,60€	0%
<i>Part Collecte</i>					
Part variable de 0 à 150m ³	0,2100€	0,2100€	0,2100€	0,2100€	0%
Part variable de 150 à 300m ³	0,2310€	0,2310€	0,2310€	0,2310€	0%
Part variable >300m ³	0,3373€	0,3373€	0,3373€	0,3373€	0%
<i>Part Traitement</i>					
Part variable de 0 à 150m ³	0,5287€	0,5287€	0,5287€	0,5287€	0%
Part variable de 150 à 300m ³	0,5287€	0,5287€	0,5287€	0,5287€	0%
Part variable >300m ³	0,5287€	0,5287€	0,5287€	0,5287€	0%
REDEVANCES ET TAXES					
Modernisation du réseau de collecte (Agence de l'eau) (€/m ³)	0,1500€	0,1600€	0,1600€	0,1600€	0%
TVA	10%	10%	10%	10%	0%

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés du service pour l'exercice sont les suivantes:

- ✓ Délibération du 23/09/2019 fixant la part Collectivité du service d'assainissement collectif

4.3.4. Evolution du Prix de l'Assainissement Collectif

Dans le cadre du contrat de délégation de service public, la part délégataire varie selon un coefficient d'indexation K. La formule de calcul du coefficient d'indexation est basée sur des indices qui reflètent le coût du service (personnel, électricité, travaux, frais divers). La pondération de ces indices est définie dans le contrat de délégation.

	INDICE	PONDERATION	VALEUR AU 01/11/2020	VALEUR AU 01/11/2021	VALEUR AU 01/11/2022	VALEUR AU 01/11/2023
Part fixe		15%				
Personnel	ICHT-E	23%	119,90	122,80	124,10	129,80
Electricité¹	010534766	7 %	117,63	120,41	137,13	196,16
Travaux	TP10a	4%	110,20	115,70	125,00	129,60
Frais divers	FSD2	51%	127,80	140,10	177,40	170,40
Coefficient K			1,01450	1,07240	1,2357	1,2619

¹Electricité vendue aux entreprises ayant souscrit un contrat pour capacité > 36kVA

Le coefficient d'indexation du prix de l'eau potable se calcule de la manière suivante :

$$K2 = 0,15 + \left(0,23 * \frac{ICHT - E}{ICHT - E_0}\right) + \left(0,07 * \frac{010534766}{010534766_0}\right) + \left(0,51 * \frac{FSD2}{FSD2_0}\right) + \left(0,04 * \frac{TP10a}{TP10a_0}\right)$$

Avec ICHT-E₀, 010534766₀, TP10a₀ et FSD2₀, les indices de références correspondant à l'année de prise d'effet du contrat.

4.5 ELEMENTS FINANCIERS DE CHAQUE SERVICE

4.5.1. Le Service Eau Potable

4.5.1.1 Recettes

➤ Recette de vente d'eau

Les recettes de vente d'eau se composent des abonnements et parts variables relatifs à la vente d'eau.

RECETTES DES VENTES D'EAU	2020	2021	2022	2023
Délegataire	1 940 194€	1 154 254€	2 102 395€	2 220 725€
<i>dont part fixe</i>	1 074 717€	932 884€	921 405€	1 133 905€
<i>dont part variable</i>	865 477€	221 370€	1 180 990€	1 086 821€
Collectivité	685 109€	408 894€	764 812€	828 326€

Le montant pour la Collectivité correspond aux reversements effectués au cours de l'exercice.

➤ Autres recettes d'exploitation

Les recettes du délégataire comportent aussi d'autres recettes d'exploitation. Les autres recettes d'exploitation regroupent les produits de travaux (branchements neufs) et les produits accessoires (frais d'accès au service, contrôle de compteurs...). Ces recettes sont comptées hors vente d'eau aux abonnés.

AUTRES RECETTES D'EXPLOITATION	2020	2021	2022	2023
Produits des travaux	20 347€	15 780€	25 362€	7 523€
Produits accessoires	19 303€	28 233€	44 839€	60 967€
Vente d'eau pour la neige de culture	71909€	47 496€	93 488€	91 072€
TOTAL	111 559€	91 509€	163 689€	159 562€

4.5.1.2 Renouvellements

Les renouvellements des équipements, hors génie-civil, sont à la charge du délégataire. Le contrat de délégation prévoit une dotation annuelle dédiée au renouvellement dans le cadre d'un fonds contractuel.

	2020	2021	2022	2023
Dotation annuelle du CEP actualisée	186 132€	188 719€	191 342€	194 002€
Montant des renouvellements réalisés	253 141€	140 689€	226 586€	208 597€
Solde annuel	- 67 009€	48 031€	- 35 244€	-14 595€

Le solde cumulé du compte de renouvellement à fin 2023, correspondant aux dotations actualisées perçues déduction faite des opérations de renouvellement effectivement réalisées, est de **-69k€**, **représentant financièrement une avance de réalisation de la part de Suez.**

4.5.1.3 Investissements réalisés

Les travaux d'investissement sont effectués par la Collectivité.

	2020	2021	2022	2023
Montants des investissements	1 096 851€	626 339€	870 831€	1 010 104€

Le tableau précédent indique le total de la section investissement du budget annexe.

Plus spécifiquement, les dépenses d'équipement stricto sensu (comptes #20 à #23) s'établissent à :

- ✓ Pour 2022 : 243 793,44 euros
- ✓ Pour 2023 : 417 380,75 euros

4.5.1.4 Evolution de la dette

➤ Etat de la dette

	2020	2021	2022	2023
Encours de la dette au 31 décembre	3 395 889€	2 905 972€	2 462 189€	1 969 466€
Annuités	610 921€	549 321€	600 533€	543 993€
En intérêts hors ICNE	80 581€	59 404€	54 760€	51 220€
En capital	530 340€	489 917€	545 773€	492 773€

➤ Amortissements réalisés

	2020	2021	2022	2023
Montant des amortissements	0€	0€	136 115€	136 115€

4.5.2. Le Service Assainissement

4.5.2.1 Recettes

➤ Recettes des redevances perçues auprès des usages assujettis

Les recettes perçues auprès des abonnés pour la collecte et le traitement des eaux usées se composent des abonnements et parts variables relatifs à la vente d'eau.

RECETTES REDEVANCES	2020	2021	2022	2023
Délégataire	1 017 383€	651 989€	1 375 648€	1 268 530€
<i>dont part fixe</i>	418 211€	467 620€	502 485€	568 846€
<i>dont part variable</i>	599 172€	184 369€	873 163€	699 684€
Collectivité	13 478 360€	874 721€	1 511 478€	139 621€

Le montant pour la Collectivité correspond aux reversements effectués au cours de l'exercice.

➤ Autres recettes d'exploitation

Les recettes du délégataire comportent aussi d'autres recettes d'exploitation. Les autres recettes d'exploitation regroupent les produits de travaux (branchements neufs) et les produits accessoires (frais d'accès au service,...). Ces recettes sont comptées hors redevances perçues auprès des usagers assujettis.

AUTRES RECETTES D'EXPLOITATION	2020	2021	2022	2023
Produits des travaux	1 112€	4 729€	4 110€	0€
Produits accessoires	5 148€	6 235€	10 683€	49 293€
Forfait Pluvial	150 000€	153 010€	81 840*€	195 609€
TOTAL	156 260€	163 974€	96 633€	244 902€

* Le Délégué ne semble avoir perçu, d'après son CARE, que le forfait relatif à la gestion du réseau pluvial Pour un semestre en 2022.

4.5.1.2 Renouvellements

Les renouvellements des équipements, hors génie-civil, sont à la charge du délégataire. Le contrat de délégation prévoit une dotation annuelle dédiée au renouvellement dans le cadre d'un fonds contractuel.

	2020	2021	2022	2023
Dotation annuelle du CEP actualisée	38 286€	38 818€	39 358€	39 905€
Montant des renouvellements réalisés	50 626€	15 321€	93 005€	94 395€
Solde annuel	- 12 340€	23 498€	- 53 647€	-54 490€

Le solde cumulé du compte de renouvellement à fin 2023, correspondant aux dotations actualisées perçues déduction faite des opérations de renouvellement effectivement réalisées, est de **-97k€**, **représentant financièrement une avance de réalisation de la part de Suez.**

4.5.1.3 Investissements réalisés

Les travaux d'investissement sont effectués par la Collectivité.

	2020	2021	2022	2023
Montants des investissements	2 521 196€	1 691 759€	1 27 955€	1 893 750€

Le tableau précédent indique le total de la section investissement du budget annexe.

Plus spécifiquement, les dépenses d'équipement stricto sensu (comptes #20 à #23) s'établissent à :

- ✓ Pour 2022 : 280 577,15 euros
- ✓ Pour 2023 : 495 110,16 euros

4.5.1.4 Evolution de la dette

➤ Evolution de la dette

	2020	2021	2022	2023
Encours de la dette au 31 décembre	18 558 542€	18 931 845€	18 260 485€	17 261 265€
Annuités	1 263 982€	1 181 006€	964 459€	1 304 102€
En intérêts hors ICNE	333 4399€	432 224€	214 391€	304 881€
En capital	930 543€	748 782€	750 068€	999 221€

➤ Amortissements réalisés

	2020	2021	2022	2023
Montant des amortissements	0€	0€	308 167€	308 167€

ANNEXE

- ✓ Annexe 1 : Méthode de calcul des indicateurs de performance

Méthode de calcul des indicateurs de performance

➤ Service de distribution de l'eau potable

- 1. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau** : la valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

0 % : aucune action	20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours
40 % : avis de l'hydrogéologue rendu	50 % : dossier déposé en préfecture
60 % : arrêté préfectoral en place, travaux terminés	80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté	

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable par le service ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable. (Arrêté du 2 mai 2007)
- 2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable** : la valeur de cet indice est comprise entre 0 et 102, avec le barème suivant :

10 points : Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable.
5 points : Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux

Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :

 - + 15 : informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)
 - + 15 : connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations
 - + 10 : localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes
 - + 10 : Dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite)
 - + 10 : inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique
 - + 10 : inventaire secteurs de recherche de pertes eau
 - + 10 : Inventaire pompes et équipements électromécaniques
 - + 10 : localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)
 - + 10 : Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux
 - + 10 : mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement et de réhabilitation

Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompes... – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice. (Arrêté du 2 mai 2007)
- 3. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable** : Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte. Calcul : $(\text{Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années } N-4 \text{ à } N) / 5 / (\text{Longueur du réseau de desserte au } 31/12/N) \times 100$
- 4. Rendement du réseau de distribution** : le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable. Le volume consommateurs sans comptage et le volume de service du réseau sont ajoutés au volume comptabilisé pour calculer le volume consommé autorisé. Le rendement est exprimé en pourcentage. (Arrêté du 2 mai 2007)
- 5. Indice linéaire de pertes en réseau** : l'indice linéaire de pertes en réseau est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Il est exprimé en m³/km/jour. (Arrêté du 2 mai 2007)
- 6. Indice linéaire des volumes non comptés** : l'indice linéaire des volumes non comptés est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé. L'indice est exprimé en m³/km/jour. (Arrêté du 2 mai 2007)
- 7. Taux de conformité aux paramètres microbiologiques** : nombre de prélèvements microbiologiques conformes / nombre de prélèvements microbiologiques réalisés.
Taux de conformité aux paramètres physico-chimiques : Nombre de prélèvements physico-chimiques conformes / nombre de prélèvements physico-chimiques réalisés.
Les conformités sont appréciées relativement aux limites de qualité fixées dans les textes réglementaires en vigueur pour le contrôle sanitaire. Pour les services desservant moins de 5000 habitants et produisant moins de 1000 m³/jour sont indiqués le nombre de prélèvements conformes et le nombre de prélèvements total, (d'après l'arrêté du 2 mai 2007)
- 8. Taux d'occurrence des interruptions du service non programmées** : nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24h à l'avance. Les périodes d'alimentation par une eau non conforme au regard des normes de potabilité ne sont pas comptées comme des interruptions. Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte. Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures ne sont pas prises en compte. (Arrêté du 2 mai 2007)
- 9. Taux de réclamations** : ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité. Un dispositif de mémorisation et de suivi des réclamations écrites est à mettre en œuvre. Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix. (Arrêté du 2 mai 2007).

- 10. Taux d'impayés** : il correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies Navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers. (Arrêté du 2 mai 2007)
- 11. Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés** : Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle. Calcul : Nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans les délais / nombre total d'ouvertures X 100.

➤ Le Service d'assainissement collectif

- 12. Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées** : Est défini comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif dans l'agglomération d'assainissement au sens de l'article R. 2224-6 du code général des collectivités territoriales. Le taux de desserte ne peut être établi qu'après définition des zones d'assainissement collectif et non collectif. On estime qu'un abonné est desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble. (arrêté du 2 mai 2007)
- 13. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées** (arrêté du 2 mai 2007) : la valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :
- 10 points : existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées
 - 5 points : Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux
- Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :
- + 15 : informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)
 - + 15 : Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations
 - + 15 : existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations
 - + 10 : localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs...)
 - + 10 : inventaire pompes et équipements électromécaniques
 - + 10 : dénombrement des branchements sur les plans de réseaux)
 - + 10 : définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau
 - + 10 : localisation et identification des interventions
 - + 10 : mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement
- 14. Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié** : en attente de la définition par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables
- 15. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte** (arrêté du 2 mai 2007) : la valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, les éléments indiqués aux points B et C suivants n'étant pris en compte que si la somme des points mentionnés au point A atteint 80. Pour des valeurs de l'indice comprises entre 0 et 80, l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspondant à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux.
- A – Éléments communs à tous les types de réseaux
- + 20 : identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)
 - + 10 : évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)
 - + 20 : réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement
 - + 30 : réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées mentionnées aux articles L. 372-1-1 et L. 372-3 du code des communes
 - + 10 : réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées mentionnées aux articles L. 372-1-1 et L. 372-3 du code des communes + 10 : connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur
- B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs
- + 10 : évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.
- C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes
- + 10 : mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage
- 16. Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau** : est recensé le nombre de points du réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) nécessitant au moins 2 interventions par an (préventives ou curatives). Ce nombre est rapporté à 100 km de réseaux de collecte des eaux usées, hors branchements. (Arrêté du 2 mai 2007).
- 17. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées** : Quotient du linéaire moyen du réseau de collecte hors branchements renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de collecte hors branchements.
- 18. Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié** : en attente de la définition par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables.
- 19. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié** : en attente de la définition par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables.
- 20. Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau** : parmi les bilans de fonctionnement des équipements d'épuration réalisés sur 24h, nombre de bilans conformes aux objectifs de rejet spécifiés par l'arrêté préfectoral rapporté au nombre total de bilans (arrêté du 2 mai 2007).